

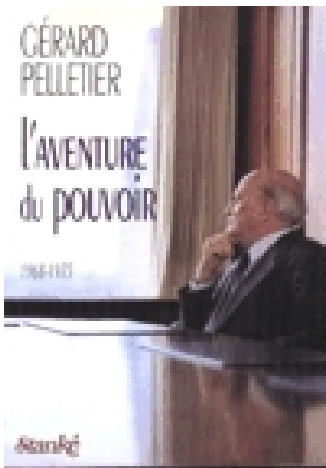
Pelletier, Gérard

<http://orphelin.users2.50megs.com/triste04.html>

[Secondemain](#) | [Édition](#) | [P](#) | Pelletier, Gérard

Dans chaque section, les auteurs sont classés alphabétiquement de la façon suivante :
Nom, Prénom.

Les livres en inventaire de chaque auteur sont ensuite regroupés sous leur nom.



L'aventure du pouvoir 1968-1975

Auteur : **Gérard Pelletier**

Dans « Les années d'impatience », un premier volume de souvenirs publié en 1983 et consacré aux années cinquante, Gérard Pelletier évoquait les sentiments et les activités de trois hommes qui allaient, dans les deux décennies qui suivirent, bouleverser la politique canadienne et québécoise : Pierre Trudeau, René Lévesque et Jean Marchand.

Un second tome, publié en 1986, « Le temps des choix », était consacré à la Révolution tranquille, aux principaux événements de la décennie soixante aperçus de son hublot personnel, ainsi qu'à l'engagement des trois personnes nommées plus haut.

Aujourd'hui, c'est sa participation au gouvernement de Pierre Trudeau que l'auteur raconte, non pas en un récit linéaire et strictement chronologique, mais en regroupant ses souvenirs et ses impressions autour de quelques thèmes. On ne trouvera donc pas dans ces pages une chronique tant soit peu complète des événements survenus au cours des sept premières années de ce gouvernement. On y trouvera les souvenirs de Gérard Pelletier durant les années 1968-1975, certains relatifs à des péripéties qui ont marqué l'époque, d'autres à ce qu'on appelle l'aventure du pouvoir, vécue par un homme politique issu de la presse écrite et des médias électroniques.

Condition générale du livre : **Non disponible** > [Plus d'information...](#)

Numéro d'inventaire : **18532**

Éditeur : **Stanké**

Collection : **Non disponible**

Numéro(s) du livre : **Non disponible**

ISBN : **2-7604-0422-6**

Année d'impression : **1992**

Poids : **500 gr**

Prix : 7,99 \$

Outil de conversion en ligne du montant (CAD\$>EURO ou CAD\$>US\$ ou autres) : www.xe.com

Liens http://secondemain.ca/acatalog/Secondemain_Pelletier_G_rard_3958.html

Pelletier (Gérard)

Un article de la Mémoire du Québec (2015).

- Homme de lettres (journaliste et essayiste) et diplomate (ambassadeur) né en **1919** à [Victoriaville](#).

Études au Séminaire de [Nicolet](#), au Séminaire de [Mont-Laurier](#) et à l'Université de [Montréal-UdeM](#).

Secrétaire général de la Jeunesse étudiante catholique (**1939-1943**).

Reporter au journal Le [Devoir](#) (**1947-1950**).

Directeur du journal Le Travail de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada-CTCC (**1954-1961**).

Coopère à la fondation de la revue idéologique et politique Cité libre avec Roger [Rolland](#), Pierre Elliott [Trudeau](#) et Jean [LeMoyne](#) (**1949**).

Rédacteur en chef du quotidien La [Presse](#) (**1961-1965**).

Député du Parti libéral du [Canada-PLC](#) de [Hochelaga](#) à la Chambre des [communes-CdesC](#) (**1965-1975**).

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada (**1968-1972**) et ministre des Communications (**1972-1975**) dans le cabinet de Pierre Elliott [Trudeau](#).

Ambassadeur du Canada en France (**1975-1981**).

Ambassadeur du Canada à l'Organisation des Nations Unies-ONU à New York (**1981-1984**).

Décès en **1997** à Montréal.

- **Publications** - Liste partielle

Crise d'octobre (histoire, éditions du Jour, **1971**)

Les Années d'impatience (souvenirs, Stanké, **1983**)

Le Temps des choix (souvenirs, Stanké, **1985**)

- **Distinctions** -

Compagnon de l'Ordre du [Canada-COC](#) (1978).

▪ **Pour en savoir plus -**

Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord (Réginald [Hamel](#), John Hare et Paul Wyczynski, Fides, 1989)

Gérard Pelletier a enquêté dans les orphelinats

Média : Télévision

Émission : [Maisonneuve à l'écoute](#)

Date de diffusion : 24 mars 1997

Invité(s) : Gérard Pelletier

Ressource(s) : Pierre Maisonneuve

Durée : 11 min 11 s

Dernière modification :
21 mars 2005

Gérard Pelletier a enquêté dans les orphelinats

Date de diffusion : 24 mars 1997

Dans les années 1950, le journaliste Gérard Pelletier tentait d'alerter l'opinion publique sur la situation des orphelinats et des « enfants tristes ».

GÉRARD PELLETIER

HISTOIRE
DES
ENFANTS TRISTES

•
*Un reportage sur l'en-
fance sans soutien dans
la Province de Québec*
•

L'ACTION NATIONALE

Paru en juin et juillet 1950

Les 23 articles ont été rassemblés et publiés par
André Laurendeau

Dans L'ACTION NATIONALE

RÉSENTATION

Pour présenter cette brochure, c'est-à-dire pour en justifier la publication, je voudrais souligner un mot inscrit sur la page de garde : reportage.

Pour dire bien clairement que mon étude n'a pas la moindre prétention d'ordre scientifique. Je sais qu'elle est incomplète. Je sais qu'elle ne "couvre" pas le

problème. Ce n'est pas une enquête véritable au sens que les travailleurs sociaux donnent à ce terme.

C'est un reportage, rien de plus. Mais si j'accepte qu'il prenne la forme d'une brochure, c'est dans l'espoir que ces quelques pages et les faits qu'elles contiennent, tous rigoureusement contrôlés, inspirent aux hommes de science le travail complet, scientifique, exhaustif dont nous avons le plus pressant besoin.

G. P.

I

LES CAUSES

UN PROBLÈME DE CONSCIENCE

Le sort de 12,000 enfants -- Des personnes humaines
Lumière sur des faits -- Nous sommes responsables

Le reporter qui trace ces lignes vient de passer deux mois au pays glacé de l'enfance malheureuse. Et pour ceux qui ne connaîtraient pas suffisamment le métier de journaliste, quelques mots d'explication.

Quand un journal lance sur une nouvelle piste son préposé aux enquêtes sociales, ce dernier ne connaît presque rien du sujet qu'il va traiter. Il se met en route avec, pour tout bagage, un carnet propre et quelques points d'interrogation. Mais le reporter sait bien ce qu'il veut: découvrir les faits, tous les faits. Éclairer dans son ensemble une situation généralement complexe, faire voir la réalité telle qu'elle est, après l'avoir débarrassée de toutes les versions officielles et de tous les commentaires tendancieux.

Or, comme le reporter part de zéro, il doit aborder tour à tour et les versions officielles et la réalité. Pour ce faire, deux méthodes s'offrent à lui.

BUREAUX

La première consiste à pénétrer dans son sujet par la porte de tout le monde, celle du rez-de-chaussée. Alors, le commentaire viendra le premier, la réalité ensuite. Le reporter devra faire antichambre. Il rencontrera des personnages officiels, des fonctionnaires, des professionnels de la question. Il écouterá la version de ceux qui chaque jour s'occupent du problème et qui en portent la responsabilité directe. Et quand il parviendra enfin dans les étages et le sous-sol du sujet, quand il accédera à la réalité elle-même, il devra comparer les faits avec les commentaires qu'il vient d'entendre.



C'est une méthode. Mais ce préambule a justement pour but d'expliquer que la

mienne est différente.

Pour m'initier aux problèmes de l'enfance en soutien, j'ai voulu procéder dans l'ordre inverse: voir d'abord le problème, prendre connaissance des faits brutaux, puis comparer mes conclusions spontanées, mes réactions de profane, avec les solutions qu'on applique couramment.

Je ne prêche pas cette méthode comme une théorie d'application universelle. Il n'est pas toujours possible de percer dès le premier jour le mur des statistiques. Mais dans le cas des petits sans famille, n'importe qui peut explorer leur domaine et connaître leur condition, pourvu qu'il y mette le temps et l'attention nécessaires.

Pour ma part, je suis entré tout de go dans une demi-douzaine de crèches et d'orphelinats. J'ai pris contact avec les enfants. Je les ai suivis à travers leurs maisons; je les ai écoutés quand ils avaient l'âge de parler. Je suis entré dans leurs classes, dans leurs dortoirs; j'ai fureté à travers les maisons froides et les visages tristes.

En quelques jours, j'avais acquis la conviction de toucher là l'un des problèmes les plus tragiques de notre société et l'un des moins connus.

CONSCIENCE

Quand je dis problème, je n'entends pas ici restreindre ce terme à son sens technique. Tout est "problème", de nos jours, depuis la bouteille de lait (ronde ou carrée?) jusqu'à la croyance en Dieu.

Mais je parle en ce moment d'un problème social et celui de l'enfance en soutien a toute l'ampleur des grands drames humains.

D'abord par le nombre des personnes humaines concernées. Sait-on seulement que dans notre seule province, l'État (donc, nous tous) a la charge directe de milliers d'enfants mineurs? L'orphelinat du coin de la rue, et dont la masse de brique jaune vous est devenue familière, ne représente qu'une fraction du problème. Si l'on réunissait un jour (mais Dieu nous en garde !) en un seul lieu tous les enfants sans soutien de la province, on pourrait en faire une ville de 12,000 habitants.

Et ce facteur quantitatif n'est évidemment pas le seul qu'il faille considérer. Le problème de l'enfance malheureuse, c'est le problème de milliers de personnes humaines que la société doit prendre à sa charge. Et ces personnes humaines, c'est leur destin tout entier qui se trouve en jeu puisque la société doit leur fournir appui au moment crucial de leur existence, cette enfance décisive au cours de laquelle s'amorce toute la vie.

Il serait trop facile de s'en tirer avec des statistiques et de croire le problème réglé parce que les subsides gouvernementaux ont sensiblement augmenté depuis des années. La réalité est beaucoup plus complexe, beaucoup plus délicate et fragile qu'un vote à l'Assemblée législative.

Le public peut bien faire confiance aveugle à une administration quand il s'agit de

construire une route, encore que cette confiance lui coûte parfois fort cher. Mais quand la société, disons mieux la communauté, confie au gouvernement et à quelques congrégations religieuses le sort de milliers d'enfants, de tout petits sans ressources, nous n'avons pas le droit de considérer notre devoir rempli une fois que nous avons payé nos impôts.

Le problème de l'enfance en soutien, c'est en fait un problème de conscience.

SURSAUTS

L'histoire récente en notre province le prouve abondamment. A plusieurs reprises, au cours des derniers dix ans, le public a dressé l'oreille, comme un homme qui dort mal sur un problème mal réglé. Il suffirait de rappeler ici les incidents de Lorette, l'enquête Garneau et plus récemment le cri d'alarme du Mont-Saint-Antoine qui ne recevait plus de quoi nourrir ses pensionnaires convenablement...

Or, chaque fois que s'est éveillée la curiosité publique, un progrès très net a été enregistré, comme nous le verrons plus loin. Mais d'autre part, chaque fois aussi, notre littérature s'est enrichie de certains débats subjectifs assez stériles et de plusieurs ouvrages dont quelques-uns frisent la bêtise et la mauvaise foi.

Pourquoi ces débats n'ont-ils généralement rien avancé, ou, disons mieux, n'ont-ils pas provoqué les quelques pas décisifs qui se font encore attendre ? Tout bonnement parce qu'un problème de conscience provoque des réactions extrêmes et que le débat a toujours dévié sur la défense et l'illustration de nos institutions, de nos communautés religieuses, au lieu d'éclairer le problème profond des enfants.

NOS BUTS

Dans cette perspective, il est donc très important de clarifier dès aujourd'hui nos positions dans cette enquête, i.e. les buts que nous poursuivons par la publication de nos articles.

Ranimer un débat ? Point du tout. Père de famille, nous savons très bien qu'il est néfaste de se quereller sur le sort des enfants. Néfaste et stérile. Mais nous croyons par ailleurs que tous les citoyens participent, vis-à-vis l'enfance en soutien, d'une responsabilité qui n'est pas étrangère à la paternité elle-même. Ce n'est pas en journaliste que nous envisagerons ce problème, mais en père de famille. Toute autre attitude nous paraîtrait faillir à la charité, la vraie, celle qui ne tend pas l'aumône au bout du bras.

S'agira-t-il d'attaquer celui-ci, d'incriminer celui-là, de partager les fautes et d'attirer sur les têtes des châtiments? Cela non plus ne nous intéresse pas, trop persuadés nous-mêmes que la responsabilité s'étale sur toute la société et que personne n'a le droit de s'y dérober.

Voulons-nous donc prêcher un système ? Nous engageons-nous dans cette étude avec des pensées derrière la tête? Tout au contraire. Nous avons abordé franchement le sujet, sans aucun préjugé. Et nous espérons faire voir clairement, quand viendra le moment de conclure, que nos convictions acquises l'ont été à la seule lumière des faits et de la plus élémentaire raison.

Qu'on n'aille donc pas nous supposer des intentions obscures.

Utiliser le sort des enfants pour attaquer un gouvernement nous apparaîtrait comme un acte odieux.

Dissenter sur leurs misères pour satisfaire des préjugés de sociologue amateur ne vaudrait guère mieux. Nous n'avons donc qu'une seule pensée: faire connaître les joies et les misères de milliers d'enfants dont nous sommes tous responsables, afin que s'améliore leur condition.

Nous ne demandons donc au lecteur, outre son attention de quelques minutes quotidiennes, qu'une chose : cette confiance élémentaire qui permet le travail efficace et le crédit de notre sincérité.

À LA SOURCE DU MAL

Chaque année, plus de 3,000 naissances illégitimes --
Ceux qu'on n'adopte pas -- Qu'est-ce qu'un orphelin ? --
Les questions qui se posent

Quand j'ai cité hier ce chiffre de 12,000 enfants, le lecteur s'est sûrement posé une question : "D'où viennent-ils, au juste ?" Et pour bien situer le problème, il importe en effet d'en déterminer la source, le plus exactement qu'il est possible.

Sans doute le grand public a-t-il des notions générales sur le problème de l'enfance en soutien. Il sait par exemple que les enfants dits illégitimes en fournissent un contingent et les orphelins le reste. Mais tout cela est assez vague et quelques chiffres mettront les choses en place.

SANS PARENTS

Il est impossible d'évaluer avec précision le nombre d'enfants illégitimes qui naissent chaque année dans notre province. Il est plus difficile encore d'établir, même en gros, le lieu d'origine des parents. Cela s'explique facilement, dès qu'on y réfléchit: la fille-mère recherche l'anonymat. Quand vient la fin de la grossesse, le moment de mettre son enfant au monde, elle quitte presque invariablement son milieu et se réfugie dans une grande ville, soit principalement à Montréal et à Québec.

Notons en passant que le nombre des naissances illégitimes dans ces deux centres n'implique évidemment pas grand-chose quant aux mœurs des populations urbaines, comme on le laisse croire dans certains ouvrages. Les villes ont à ce chapitre des statistiques fort exagérées, du fait même qu'elles recueillent de partout les filles-mères en quête d'anonymat.

Quant aux naissances illégitimes enregistrées comme telles, le service fédéral de la démographie nous révèle les chiffres suivants. Au cours des cinq années qui se sont écoulées entre 1943 et 1949 (les statistiques de cette dernière année ne sont pas encore publiées), on a enregistré dans la province de Québec les nombres suivants de naissances illégitimes

1944 3,098

1945 3,058

1946 3,630

1947 3,712

1948 3,792

DES MILLIERS

Qu'advient-il chaque année de ces trois mille enfants (bientôt quatre mille) que la société reçoit presque tous en tutelle ? La grande majorité trouve bientôt un foyer d'adoption et, du même coup, la chance d'une vie normale. Mais comme nous n'avons pas l'intention d'examiner tout de suite le problème de l'adoption, ce sont les autres enfants qui nous préoccupent, **les quelques centaines** de tout petits sans famille qui se trouvent laissés pour compte dans l'institution qui les avait recueillis.

Ceux-là s'engagent dans une filière d'institutions diverses d'où ils ne sortiront **qu'à 16 ou 18 ans** pour tenter l'aventure dans le monde des hommes normaux...

Pourquoi l'adoption n'a pas résolu leur problème ? Nous trouvons à cela tout un jeu de raisons complexes et dont j'aligne ici les principales.

1^o Il peut s'agir d'enfants malades, handicapés de quelque manière et à cause de cela impropres à l'adoption. C'est le cas de presque toutes les petites filles qui restent en institution puisque, en matière d'adoption, la demande dépasse l'offre quand il s'agit de filles.

2^o Pour les garçons, au contraire, plusieurs, chaque année, restent sur le carreau. Et pour des raisons que nous analyserons plus loin, chaque mois qui s'ajoute à leur âge diminue d'autant leurs chances de trouver un foyer. Ils atteignent vers 3 ans le point mort et tous les intéressés s'accordent à dire qu'on retrouvera encore dans l'institution, seize ans plus tard, les petits malheureux qui y célèbrent leur troisième anniversaire. Voici donc une proportion d'enfants illégitimes, sains de corps et d'esprit, qui grandiront dans les maisons communes de l'enfance en soutien.

3^o Enfin, il reste les enfants, garçons et filles, qui ne peuvent pas être placés en adoption parce que les filles-mères n'ont pas renoncé à leur droit maternel. On sait que la loi du Québec ne permet pas aux sociétés d'adoption de placer un enfant sans le consentement de la mère. Cela semble normal au premier coup d'œil mais donne lieu, dans de très nombreux cas, à de véritables drames.

La fille-mère porte à son enfant un intérêt souvent sentimental. Elle le laisse en institution. Elle refuse de céder ses droits. Il suffit qu'elle fasse parvenir à la crèche une carte postale, de six mois en six mois, pour qu'au terme de la loi l'enfant soit intouchable.

Il vieillit, grandit; on le refuse aux parents adoptifs qui le remarquent et le demandent. Il franchit l'étape fatale de la troisième année; il est désormais impropre à l'adoption... et la fille-mère l'oublie. Le petit restera toute sa vie sans famille, seulement parce que la loi ne distingue pas, n'admet pas la tutelle, et fait à la fille-mère une confiance sans conditions.

"ORPHELINS"

Précisons tout de suite que la grande majorité des pupilles de l'État n'est pas composée d'enfants illégitimes mais au contraire d'enfants séparés de leurs familles pour diverses raisons et qu'on désigne sous le nom d'"orphelins". Mais le terme ne doit pas être pris dans le sens précis qu'on lit au dictionnaire.

On serait surpris de compter dans chaque "orphelinat" les enfants légitimes dont les parents sont bien vivants ! Ils forment généralement la majorité.

Ce qu'on appelle "orphelinat" est en fait une maison pour enfants de foyers pauvres ou divisés. Le nombre est effarant des familles miséreuses qui trouvent dans l'éloignement de leurs petits la solution à leurs difficultés économiques. Nous verrons dans quelques jours comment certains services sociaux contournent la difficulté et parviennent à secourir les familles sans les diviser, mais il reste, hélas! de nombreux cas où l'"orphelinat" constitue la seule solution pratique...

De plus, l'orphelinat recueille les enfants de parents qui vivent et qui travaillent mais que le désaccord conjugal a séparés l'un de l'autre. Ceux-là encore forment un contingent plus fort que celui des véritables orphelins. De ce dernier nombre, il y a les orphelins de mère, que le papa ne peut plus garder parce qu'il a "cassé maison" à la mort de sa femme. Il y a les orphelins de père dont la mère veuve ne peut évidemment pas vivre à même nos scandaleuses pensions des mères nécessiteuses dont nous montrerons plus loin la sinistre-bêtise.

Et enfin, faible majorité, les "grands orphelins", ceux dont père et mère sont décédés et qui n'ont trouvé refuge chez aucun parent plus éloigné.

PROPORTIONS

La proportion exacte de ces divers groupes ? Je n'ai pu trouver nulle part de compilation exacte quant aux nombres globaux. Mais à titre d'exemple, je citerai le cas d'un petit orphelinat rural. Sur 72 pensionnaires, 50 environ viennent de foyers divisés, une quinzaine de foyers sans père ou sans mère, à peine 6 ou 7 de foyers sans parents.

Et je ne serais pas surpris d'apprendre, si jamais on nous donne des compilations complètes, que les mêmes proportions s'appliquent à l'ensemble des quelque sept mille enfants qui vivent dans les orphelinats et qui sont tous nés de parents légitimes.

Quoi qu'il en soit, tel est le problème.

Des crèches et des foyers en panne, des centaines d'enfants continuent d'affluer vers les institutions diverses qui leur sont réservées. Chaque année, le nombre augmente. Chaque année, de nouvelles maisons s'édifient.

Or, nous posons devant ces milliers d'enfants la question qui intéresse tout le monde, et en premier lieu notre conscience: quel sort est réservé à ces personnes humaines? Quelle condition de vie leur est faite et quelle chance leur est donnée de réparer avant l'âge adulte l'accident du destin qui en fait des déclassés ?

UN MARCHÉ NOIR DES ENFANTS?

*Pourquoi il est possible --- Comment il se pratique ---
Exceptions? --- Il nous manque des témoins*

Existe-t-il dans notre province un marché noir des bébés ? Autant dire notre avis sur cette question, puisqu'elle se pose, avant d'aborder le problème de la fille-mère.

Car on se souvient que l'été dernier, un rapport publié par une assistante sociale d'Ottawa avait créé dans notre presse un incident considérable. L'accusation était de taille puisque nos sociétés d'adoption ont senti le besoin de protester publiquement et de nier point par point toutes les implications du rapport en question. On accusait le Québec de vendre des nourrissons sur le marché noir à certains clients américains.

Quant aux profanes, on peut dire qu'ils n'y ont rien compris. Et nous admettrons volontiers qu'au premier coup d'œil les affirmations de Mlle Burnes semblaient bien dénuées de toute vraisemblance.

PLAUSIBLE

Existait-il vraiment des ménages disposés à payer un enfant quand on nous chante sur tous les toits que les crèches sont remplies de bébés, quand les sociétés d'adoption prêchent dans nos églises sur le dénuement des tout-petits qui tendent les bras en vain? Comment donc le marché noir pouvait-il subsister dans ce domaine où, selon toute apparence, l'offre dépasse continuellement la demande ?

Il faut cependant y regarder de plus près. Et si cette accusation a fait dresser l'oreille aux spécialistes, c'est qu'en dépit de son aspect loufoque elle était fondée sur des faits réels et bien connus des personnes qui s'intéressent à l'enfance malheureuse.

Rappelons d'abord un fait que nous signalions déjà dans notre article d'hier: le nombre considérable de ménages qui demandent à adopter des filles. Tandis que des centaines de garçons grandissent dans les institutions, on ne trouve pas assez de petites filles pour satisfaire à toutes les demandes.

Mais il y a plus. Le rapport de Mlle Burnes visait un prétendu commerce international. A l'en croire, c'étaient des parents américains qui, moyennant finance, venaient chercher ici des enfants qu'ils emportaient ensuite chez eux au mépris de toute loi. Et loin d'augmenter la vraisemblance de l'accusation, cette note cosmopolite la rendait, aux yeux du profane, moins plausible encore.

Pourtant, les spécialistes de la question s'y reconnaissent, eux, de mieux en mieux. Car ils savent que les exigences des sociétés d'adoption aux États-Unis dépassent de beaucoup en sévérité celles des sociétés correspondantes dans notre province. Pour obtenir un enfant en adoption, le ménage américain doit passer par une série de tests, d'exams, d'entrevues et d'enquêtes qui durent plusieurs mois. Nos voisins ne manquent certes pas d'enfants illégitimes qui cherchent un foyer, mais les Américains insistent très fort sur les qualités de ce foyer. Ils poussent très loin les précautions; ils font l'impossible pour que chaque adoption soit un succès, et un succès permanent.

Le moment n'est pas venu de juger s'ils ont tort ou raison, ni de comparer leurs méthodes aux nôtres. Notons seulement le fait. Il explique assez bien que des ménages d'outre-frontière, en quête d'une adoption facile, viennent tenter ici leur chance. Ils peuvent le faire en conformité avec notre loi et déjà cela représente pour eux un avantage sensible. On sait en effet que la loi québécoise permet l'adoption légale après une période d'essai de six mois seulement, alors qu'aux États-Unis les délais sont beaucoup plus longs et se chiffrent en années.

Mais ils peuvent aussi le faire illégalement, au mépris de nos lois et des leurs, et c'est alors qu'on peut vraiment parler d'un marché noir des bébés.

UN EXEMPLE

Ce dernier existe-t-il ? Ma réponse sera très prudente mais nettement affirmative.

Elle sera prudente pour une raison très simple. C'est qu'en cette matière, les témoins se défilent invariablement dès que le débat devient public. Ces témoins, qui sont-ils en effet ? Les filles-mères elles-mêmes, les seules, avec le médecin marron et les Américains complices, à connaître la vérité sur la naissance de leur enfant. Sur la foi de quelques témoignages, soigneusement vérifiés, je puis bien affirmer que le marché noir se pratique. Mais de là à citer des cas précis, à donner des noms, des lieux et des dates, il y a toute la marge entre une certitude privée et une preuve légale...

Un exemple fera mieux comprendre la situation du reporter en pareille matière.

Une fille-mère me raconte comment elle a mis au monde un enfant à l'hôpital privé du Dr Z. Elle avait choisi celui-là parce que le Dr Z avait la réputation de "placer" les enfants dans des familles très riches et d'une façon absolument anonyme, inconnue de tous, y compris des sociétés d'adoption elles-mêmes.

Cet anonymat coûtait fort cher: grosse somme au médecin (nous verrons comment les filles-mères sont parfois exploitées) pour l'accouchement et l'hospitalisation et grosse somme pour le "placement" dont on avait la garantie qu'il assurait au petit un avenir de richard américain...



La jeune fille s'est donc rendue à l'hôpital après un long séjour anonyme dans une famille modeste de la métropole. Pendant son séjour dans cette institution privée, elle n'a eu connaissance de rien mais elle s'est liée d'amitié avec une garde-malade qui lui apprendra plus tard ce qui s'est passé.

COMMERCE

Dès l'annonce d'une naissance, le médecin s'était abouché avec un "client" des États-Unis. Moyennant forte somme, ce dernier devait "séjourner" à Montréal, longuement, autour de la date probable, avec son épouse. Puis, le moment venu, on avait falsifié un certificat de naissance. Le nouveau-né devenait le fils légitime du ménage américain qui repassait la frontière avec lui quelques semaines plus tard. Ni vu ni connu !

Or, cette histoire se répète, à quelques détails près, dans plusieurs cas. Les témoins ne sont pas toujours les mêmes. Le sang froid des responsables de l'hôpital confine parfois au sans-gêne et les faits sont encore plus patents. Il est donc incontestable que ces pratiques ont cours.

Mais comment le prouver ? Est-ce la fille-mère qui va témoigner devant les tribunaux et dévoiler de la sorte un secret qui lui a coûté plusieurs centaines de dollars ? Est-ce l'infirmière ? Elle aussi devrait alors révéler le nom de la mère véritable et s'attirer des ennuis sans fin; pour quel profit. La pratique paraît d'ailleurs assez anodine aux yeux de

gens distraits. Et si j'affirme sans hésitation qu'elle a cours, je crois aussi qu'elle est assez peu répandue. Les quelques cas que j'ai relevés ne sont probablement que des exceptions. Et avant de conduire dans ce domaine des recherches fatalement longues et difficiles, mieux vaudrait s'attaquer à des pratiques autrement criminelles comme par exemple l'avortement. Mieux vaudrait aussi mettre à jour l'exploitation éhontée de la mère par certains hôpitaux privés, exploitation beaucoup plus courante.

PAS UNE FABLE

Le marché noir des bébés n'est pas une fable. C'est cela surtout que je voulais tirer au clair. Mais je ne puis affirmer qu'il se pratique sur une haute échelle. Et dans cette mer de problèmes que constitue l'enfance en soutien, il ne mérite certainement pas de retenir le meilleur de notre attention.

On peut souhaiter, certes, que les travailleurs sociaux et tous les médecins honnêtes, toutes les infirmières intègres, gardent l'œil ouvert. Faire commerce de vies humaines reste une transaction particulièrement odieuse et qui mérite d'être traquée jusqu'en ses derniers repaires. Mais puisque le journaliste reste impuissant à déterminer des nombres, à formuler des accusations précises, mieux vaut nous appliquer à l'examen d'autres faits plus patents et non moins troublants pour nos consciences d'hommes libres.

"PLAÇONS BÉBÉS"

*Hôpital à deux portes --- Pour l'amour du silence ---
Fausses représentations --- Une formule à trouver*

"Hôpital X, maternité privée. Toute discrétion. Plaçons bébé." En moins de dix mots, ce petit texte publicitaire résume admirablement le drame de la fille-mère. On n'a qu'à réfléchir un instant sur chacun des quatre items qu'il contient : tout le problème est là.

Mais auparavant, pour dissiper les malentendus, disons que cet article ne vise pas tous les hôpitaux privés dont certains sont sans doute très bien administrés. Malheureusement, il est impossible de donner à tous les établissements du genre la même absolution générale. Un manque de surveillance efficace, l'octroi de permis sur simple visite des lieux et vérification des titres du personnel, d'autres négligences encore font de plusieurs hôpitaux privés des antres d'exploitation éhontée, de transactions odieuses

Mais revenons désormais à notre texte publicitaire et réfléchissons ensemble sur les deux premiers items : "Hôpital X, maternité privée".

La première question qui se pose à l'esprit est la suivante: "pourquoi les filles-mères vont-elles se faire exploiter dans ces établissements louches quand il en existe d'officiels qui se spécialisent dans l'accueil de tels cas ?"

UNE OBSESSION

La réponse est simple: c'est que la fille-mère est obsédée par le problème de l'anonymat et qu'elle redoute justement les maisons "officiellement spécialisées en cette matière".

Je n'entreprendrai pas ici de décrire l'état d'âme de la jeune fille qui attend un enfant. Ce serait peine inutile puisque le lecteur n'a aucune difficulté à l'imaginer. Même si nos mœurs évoluent rapidement, depuis quelques années, vers plus de compréhension

charitable, il reste que la fille-mère est encore aujourd'hui un objet d'horreur pour tout le monde et surtout pour ses proches. Il n'est question que de la "honte de la famille" et, l'état de grossesse aidant, il arrive que les malheureuses tombent dans des dépressions qui confinent à la maladie mentale.

Or, c'est dans cet état d'esprit que la jeune fille enceinte doit aborder le difficile problème d'un accouchement secret et d'un séjour à l'étranger suffisamment long pour détourner les curiosités indiscrètes.

Dans la plupart des cas, non seulement la fille-mère doit porter l'opprobre de son entourage mais elle finit par se croire elle-même la dernière des criminelles. Elle finit par s'accuser de tous les péchés d'Israël, à douter de son avenir, à s'ancrer dans le déshonneur. Et nos institutions, disons-le, images de nos préjugés, semblent confirmer à plaisir cette idée fausse.

ENTRÉE DES FILLES-MÈRES

Pour s'en convaincre, votre reporter s'est présenté lui-même dans un hôpital de cette province. Il s'est donné pour le monsieur qui cherche à placer une amie mal en point mais qui est disposé à tout payer. Savez-vous ce qu'on lui a répondu ? Qu'il se trompait de porte, qu'on n'admettait là que les femmes mariées, que les filles-mères étaient reçues par une porte différente et logées dans une aile à part.

Puis, sur l'insistance du monsieur, on lui a expliqué qu'aucune épouse légitime n'accepterait de loger à la même enseigne que les filles-mères, encore moins de partager leurs salles ou leurs chambres. Est-ce la faute de l'hôpital ? J'hésite à répondre. On rencontre aux États-Unis des collèges catholiques qui n'admettent pas les Noirs, non certes parce qu'ils les méprisent, mais parce que les parents blancs ne "toléreraient pas" le compagnonnage de leurs rejetons avec des étudiants de couleur. Les deux cas se ressemblent étrangement.

Et ainsi, par le rejet constant de la fille-mère, on conduit parfois cette dernière au bord du désespoir. Et pourtant, tous les travailleurs sociaux vous diront qu'en dehors de quelques récidivistes, la grande majorité des filles-mères sont de fort honnêtes gens. "Les filles de vie, se hâtent-ils d'expliquer, savent les moyens à prendre pour éviter l'enfant." De plus, nombre de filles-mères se plaignent du travail qu'on leur donne à faire dans les grands hôpitaux d'accueil. Ont-elles raison ? Il est bien difficile de le savoir. "Trop de travail" est une notion bien subjective. Les autorités des hôpitaux en question vous expliquent au contraire que le travail est mesuré selon les forces, la résistance et les aptitudes de chacune, qu'on tient compte de l'état de grossesse des pensionnaires.

Mais pour qui connaît par ailleurs le régime de travail dans tous nos hôpitaux, il n'est pas étonnant d'entendre les filles-mères se plaindre des tâches qui leur sont confiées. Nous verrons plus loin, en parlant des crèches, le régime inhumain que doivent s'imposer religieuses et infirmières. Celles-ci le font par dévouement. Elles ont choisi ce travail. Elles ne se trouvent pas elles-mêmes en période de crise comme la fille-mère qui entre à l'hôpital dans le quatrième mois de sa grossesse, avec là perspective d'y demeurer claustrée jusqu'à la naissance de son enfant.

EN SCYLLA...

Pour toutes ces raisons d'inégale valeur, et d'autres encore sans aucun doute, beaucoup de

filles-mères refusent l'aide officielle des hôpitaux spécialisés. En quête d'une discrétion plus étanche ou d'un milieu plus confortable, elles frappent à la porte de l'hôpital privé : "Toute discrétion. plaçons bébé."

Et ce faisant, à quelques rares exceptions près, elles tombent de Charybde en Scylla.

Toute discrétion ? Oui. Peut-être. Le doute n'est toutefois pas interdit. L'hôpital qui, par chantage, arrache \$300 ou \$500 à une pauvre fille pour des soins qui devraient coûter \$150, ne fait-il pas la preuve d'une conscience professionnelle très large ? Ne peut-on pas soupçonner qu'on y fera aussi peu de cas de la discrétion, si jamais l'indiscrétion peut devenir profitable ?

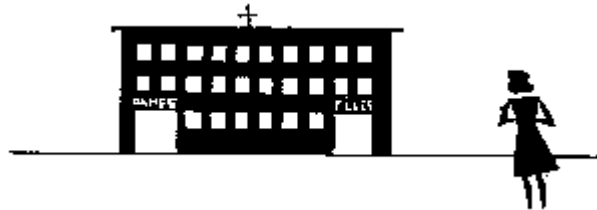
Enfin, les sociétés d'adoption se sont élevées, avec combien de raison, contre ce "Plaçons bébés" des textes publicitaires. Je sais des cas où l'hôpital a réclamé de fortes sommes à la fille-mère pour ce prétendu placement, après quoi on est allé déposer le bébé à la crèche où il vit depuis aux frais du contribuable. Comment qualifier de tels procédés ? On ne trouve que deux mots adéquats: fausses représentations.

Une fois de plus, qui relèvera ces pratiques ? Qui s'en plaindra tout haut, avec dossier à date et preuves circonstanciées ? La fille-mère en parlera dans son entourage immédiat, quand la crise sera passée. Mais les faussaires pavent très bien qu'elle a tout intérêt à payer sans mot dire; ils tablent sur la misère de leur patiente et sur la "honte de la famille".

Et c'est ainsi que des jeunes filles fort honnêtes, victimes d'une passade malheureuse, sortent chaque mois de l'hôpital privé avec un mauvais souvenir et des dettes pour quelques années...

CONCLUSION

Quant à l'enfant qu'elles mettent au monde, il prend, comme tous les autres, le chemin de la crèche. Et cette situation se reproduit dans presque tous les centres urbains de quelque importance.



Avons-nous trouvé la manière adéquate de traiter avec la fille-mère? Disons tout de suite que les un dernières années ont marqué un progrès très net. Les hôpitaux sont aujourd'hui dotés de services sociaux qui s'occupent de la jeune fille pendant toute la durée de son séjour, qui la suivent même à sa sortie et l'aident à se réhabiliter. La traite des blanches à la porte des maternités ne se pratique certainement plus comme autrefois, du moins pas à la même échelle. Et le séjour dans des familles, pendant la grossesse, se pratique de plus en plus avec des résultats nettement positifs.

Mais si le sujet ne débordait pas les cadres de cette enquête, nous aimerions dire les conditions idéales de l'hospitalisation des filles-mères. Deux orientations au moins semblent imposées par les faits il nous faut des établissements plus petits et moins

officiellement étiquetés comme refuges pour pécheresses...

LA PINGRERIE SORDIDE DU QUÉBEC

Le cas des mères nécessiteuses --- Nos taux sont les plus bas au pays
--- \$57 par mois pour la ère et 10 enfants ---
Trois enfants ontariens valent seize petits Québécois ---
Une comédie politique

J'ai fait lire tout à l'heure à un ami le titre de cet article. Il l'a cru emprunté à une brochure des Témoins de Jéhovah, mais il n'en est rien. On verra, par les faits cités plus bas, qu'il correspond rigoureusement à la réalité.

Car si la naissance illégitime s'avère grande pourvoyeuse des institutions de soutien, il faut reconnaître que la loi provinciale d'Aide aux mères nécessiteuses lui fait, dans ce domaine, une rude concurrence.

Je songe, en traçant ces lignes, aux ennemis jurés de l'assistance publique et de l'action gouvernementale en matière de secours. Certaines gens bien confortables, à petites rentes ou à gros revenus, protestent avec constance contre les dépenses de l'État. C'est leur opinion sans doute, jointe au mépris de notre gouvernement pour les pauvres, qui explique la situation présente.

Et je songe aux arguments que nous entendons couramment contre les pensions. "Les gens attendent tout du gouvernement."

"Les gens ne songent plus à se débrouiller comme autrefois. Le socialisme leur a fait croire que tout leur était dû. Nous allons vers la paresse intégrale avec toutes nos lois dites sociales."

Je voudrais que nous gardions en mémoire tous ces beaux raisonnements en prenant connaissance des faits qui suivent.

MORT DU PERE

Nous voici dans une famille ouvrière de huit ou dix enfants. (Elles ne sont pas rares.) Et dans cette famille que nous visitons, un grand malheur vient d'arriver: la mort du père. Cela non plus n'est pas rare. J'ai vu ces derniers mois autant de cas qu'il en faut pour remplir un volume.

Voici donc une maman (35 ans peut-être) seule avec huit enfants dont l'aîné n'a pas quinze ans. A ce rythme de naissance, inutile de dire que la famille n'a devant elle pas la moindre économie. Le salaire du mari suffisait à peine pour régler les factures courantes. On n'avait même pas de quoi régler annuellement une prime d'assurance sur la vie.

Et nous sommes, répétons-le, dans une famille ouvrière. Toute la parenté, tous les amis vivent sur la même marge étroite du salaire rarement suffisant. Je demande donc aux théoriciens de la débrouillardise: que va faire cette maman? Comment peut-elle se passer de l'appui gouvernemental sans tomber dans la misère la plus noire?

C'est extraordinaire ce qu'une situation bien concrète peut dégonfler certains arguments de rentiers. Le bourgeois raisonne toujours à partir de sa propre vie. S'il mourait, lui, il y

aurait son oncle à héritage, ses beaux-parents, son assurance-vie, la vente de sa maison . .
. autre chose, encore, à quoi il ne pense même pas maintenant.

Mais sur l'horizon gris d'une famille ouvrière, aucune de ces échappées. La famille est acculée à la misère noire aussitôt que l'unique revenu, celui du père, cesse d'arriver. Toute association avec une famille quelconque de la parenté ne serait qu'une addition, qu'une concentration de misères.

NOTRE LOI

C'est pour cela, sans doute, que toutes les provinces canadiennes ont voté, chacune à son tour, des lois sur l'Aide aux mères nécessiteuses. On ne pouvait tout de même pas, indéfiniment, laisser croupir dans la misère des familles complètes.

Mais si vous croyez que le Québec, province catholique, province de familles nombreuses, a battu la marche en cette matière, il faut malheureusement vous détromper.

J'ai relevé, par simple curiosité historique, la chronologie de ces législations provinciales. J'ai découvert que notre province, la deuxième en importance du Canada, se classe au septième rang pour la promptitude à secourir ses familles indigentes. Les législations initiales en cette matière ont été votées dans les différentes provinces aux dates suivantes:

Manitoba : 1916
Saskatchewan : 1917
Alberta : 1919
Colombie : 1920
Ontario : 1920
Nouvelle-Ecosse : 1930
Québec : 1937
Nouveau-Brunswick : 1943
Ile du P.-E. : 1949

Nous n'avons donc été battus, sur le terrain de l'incurie, que par les deux provinces les plus pauvres du pays. Et si nous examinons maintenant la teneur de chacune de ces lois, nous découvrons qu'en pingrerie, nous détenons un record absolu. Seuls les chiffres pour Terre-Neuve manquent encore à notre dossier, je me réserve de corriger plus tard s'il y a lieu.

Mais des neuf provinces territoriales du pays, c'est la nôtre, la plus "familiale" de toutes, qui sert aux mères nécessiteuses les pitances les plus ridicules.

TAUX

Je n'entreprendrai pas ici une revue complète de tous les taux payés à travers le Canada. Une telle énumération risque trop d'être fastidieuse. Ayant affirmé que les taux du Québec sont les plus bas, il me suffira de les comparer maintenant avec ceux d'une province plus pauvre et ceux d'une province plus riche que la nôtre.

Dans le Québec, une mère est reconnue nécessiteuse si elle a perdu son mari, si ce dernier est hospitalisé dans un asile d'aliénés, dans un sanatorium de tuberculeux, s'il est devenu

invalide ou s'il a déserté le foyer. Ces critères d'éligibilité sont d'ailleurs reproduits à peu près textuellement des législations précédentes votées dans les autres provinces. Ils ne varient guère d'un bout à l'autre du pays, si ce n'est en matière de propriétés autorisées.

Chez nous, la mère n'est plus éligible si elle possède plus de \$3,000 dollars en immeubles ou biens d'usage domestique et \$1,000 en valeurs liquides, alors que la maman ontarienne peut posséder \$4,000 et \$1,000 tout en restant éligible.

Mais là où les grandes différences se font sentir, c'est sur le taux même des secours accordés.

Le maximum payable en Québec pour une mère et un seul enfant est de \$30 dans les localités de moins de 5,000 âmes, et \$35 dans les localités plus importantes. Puis, selon le nombre des enfants qui restent à sa charge, l'échelle s'établit comme suit,

Mère et 2 enfants :	\$36 par mois
- 3 -	\$37
- 4 -	\$38
- 5 -	\$39
- 6 -	\$41
- 7 -	\$43
- 8 -	\$46
- 9 -	\$49
- 10 -	\$52

De plus, au cas où cette fortune due à la générosité de la province risquerait de trop enrichir la mère nécessiteuse, il lui est interdit de se procurer, par son propre travail, plus de \$25 dollars par mois. Si elle en gagne \$26 ou \$30, elle perd sa pension.

Les chiffres sont donc très clairs: pour éduquer, loger, nourrir et habiller une famille de dix enfants, la maman québécoise en soutien n'a pas le droit de toucher plus de \$77 dollars par mois, soit \$19.25 par semaine. Et cela, si la maman trouve le temps de travailler (on sait que 10 enfants laissent beaucoup de loisirs). Si par hasard la maman ne pouvait pas travailler, la province lui offrirait un dédommagement royal de \$5 (sic) par mois. Ce qui porterait l'allocation totale à \$57 dollars par mois.

N'importe quel imbécile peut vous dire que ces taux maximums ne couvriront même pas les factures d'épicerie. Mais notre gouvernement ne l'a pas encore saisi. Il compte sur les allocations familiales pour défrayer le reste.

Ne l'a-t-il pas prouvé? Notons-le en effet. Quand le gouvernement fédéral a voté les allocations, la mère recevrait \$5 dollars par mois pour chaque enfant, au titre de mère nécessiteuse. Mais naturellement, le gouvernement a raisonné que la prébende fédérale en plus fournirait à la mère un revenu exagéré; c'est pourquoi il a réduit l'allocation par enfant à \$1 dollar, et reporté sur la pension de la mère elle-même (taux fixe) les sommes ainsi "ménagées".

Puis, comme on ne doit pas lésiner à faire de la politique à même la misère des pauvres, M. Duplessis a établi, à compter du sixième enfant, un "taux croissant" que les allocations ne donnaient pas, de \$2 dollars par mois pour le sixième et le septième, de \$3 dollars pour chacun des autres enfants.

Et le tour était joué. Si cela ne s'appelle pas de la pingrerie sordide, il faut reviser les définitions du dictionnaire.

AILLEURS ?

En Ontario? La même famille de dix enfants recevra \$140 dollars par mois plus une allocation de chauffage et une autre allocation de \$10 dollars est prévue pour des cas spéciaux. C'est presque le triple des taux québécois. (1)

Mais l'Ontario est riche, diront les sceptiques, plus riche que le Québec.

Examinons alors le cas de la Saskatchewan, dont le budget provincial ne fait pas la moitié du nôtre. Une famille de 10 enfants y recevrait \$75 dollars, et la mère est autorisée à des revenus personnels jusqu'à concurrence de \$45 dollars par mois.

Cependant, l'Ontario et la Saskatchewan touchent tout aussi bien que le Québec les allocations familiales.

Mais ils n'ont pas l'avantage d'une politique "nationale, sociale".

Il est donc facile de comprendre que tous nos orphelinats soient remplis à craquer. Car si la maman garde avec elle son deuxième, troisième ou dixième enfant, l'État ne lui viendra en aide que misérablement, à raison d'un dollar, de deux dollars ou de trois dollars par mois. Si au contraire elle se sépare de son enfant et le confie à une institution, le gouvernement dépensera pour cet enfant \$21 dollars par mois s'il est placé dans un orphelinat ordinaire, \$27 dollars par mois s'il est placé dans un orphelinat spécialisé.

N'est-ce pas là une façon détournée, indirecte mais très efficace de disloquer les familles? Quelle veuve, quelle épouse séparée voudra garder des enfants à partager sa misère, quand elle peut leur trouver un abri et une éducation convenable au prix de l'éloignement?

Et c'est ainsi que notre province, par sa honteuse pingrerie, écartèle les familles et joue une comédie sans nom d'aide aux miséreux.

(1) Pour toucher l'allocation ontarienne d'une famille de 3 enfants, soit \$70 dollars, il faut que la mère québécoise ait 16 enfants à sa charge.



TIT-COQ, No 78

"Né de parents inconnus"

La distinction commence avec l'extrait de baptême

Nécessité du numéro

Plus l'enfant est petit, plus la maison est grande...

Je regarde le garçon qui se trouve maintenant devant moi et je me demande: "Que peut-il bien penser, au fond de lui-même, et que je ne devinerai jamais?" Car il vient de me dire son histoire d'enfant illégitime. Les quinze années qu'il en connaît (il aura bientôt vingt ans) il me les a racontées honnêtement, avec autant de détails qu'il en pouvait donner.

Mais il n'est rien de bien saillant dans la vie d'un enfant en soutien, d'un enfant d'institution. Le garçon normal me raconterait des voyages qui l'ont marqué, les grandes décisions de sa vie, la perte d'un ami. Celui-ci m'a dit des choses que j'aurais pu deviner tout seul: le passage de la crèche à l'orphelinat, quand il avait six ans, puis le passage de l'orphelinat à l'école d'industrie. Il m'a raconté quand on ne mangeait pas à sa faim, puis quand la nourriture s'est brusquement améliorée. Il m'a dit ses emplois, depuis sa sortie, son travail dans une ferme.

Ce n'est pas le genre d'histoire qui fait l'article piquant. Une grisaille uniforme, des tristesses sans relief, des joies pâles. Lui ne peut pas me dire le secret de sa mélancolie. Et si j'avais moi-même à le dévoiler, j'emploierais une formule de sept mots qu'il ne comprendrait peut-être pas: "Il a vécu au désert de l'amour."

Peut-être le lecteur fronce-t-il lui-même le sourcil à cet énoncé; le pèlerinage que nous entreprenons aujourd'hui à travers nos institutions d'enfance devrait l'aider à pénétrer, sous cette formule, le sens profond qu'elle contient.

A LA TRACE

Nous partons donc maintenant à la trace de ces 12,000 enfants dont je parlais au début. Nous savons désormais d'où ils viennent mais il nous faudra découvrir où ils vont, quelle vie ils vivent, ce qui se passe pour eux entre la première et la seizième année.

Nous étudierons d'abord le groupe des illégitimes, et des illégitimes sans adoption. C'est certainement celui dont le sort est le plus pénible.

Vous avez vu le "Tit-Coq" de M. Gratien Gélinas. Vous avez ri et pleuré. On vous a ému de pitié et d'admiration pour le petit bonhomme qui se débat dans l'existence en dépit de tous ses handicaps et vous êtes sorti de la salle convaincu qu'il existe telle chose que la condition d'illégitime. Vous avez compris, mieux peut-être qu'à la lecture d'un savant ouvrage, le drame humain qui découle de cette condition.

Mais il vous reste à apprendre ce qui la crée, hors le facteur incontrôlable de la naissance elle-même.

Car "Tit-Coq" n'aurait pas été le même homme s'il avait eu des parents d'adoption. Il n'aurait pas eu cette gaucherie, cet air de barbare dépaysé quand il entrait pour les Fêtes dans la maison de son ami Désilets. Il n'aurait pas porté non plus ce nom d'Arthur St-Jean dont il sait bien qu'il tient du hasard pur.

De même que la famille adoptive peut faire d'un illégitime un homme normal, de la même manière l'institution a sa part de responsabilité dans le caractère de Tit-Coq. Une responsabilité inéludable. Et disons tout de suite que Tit-Coq est un être exceptionnel, celui que rien n'a pu briser, celui qui a résisté malgré tout. La vie ne manque pas de cas beaucoup plus pitoyables.

Or la pièce de M. Gratien Gélinas ne dit presque rien de l'enfance de son héros. On trouve

au détour d'une scène des rappels saisissants, ce que les cinéastes appellent un "flash back," et qui nous renseigne brièvement sur la vie de crèche et d'orphelinat. Mais il en faut tout de même plus pour expliquer entièrement Tit-Coq.

Ce qu'il faut de plus, j'entreprends maintenant de le dire. Je ne dispose évidemment pas des moyens prestigieux de M. Gratién Gélinas. Mais une accumulation patiente de faits et d'images réussira peut-être à renseigner le lecteur sur le passé de mon interviewé de tout à l'heure qui, lui aussi, aurait pu s'appeler Arthur St-Jean.

BAPTEME

Tit-Coq est né à la crèche. Il y a été baptisé.

Mais ce baptême, s'il a fait descendre en lui la même grâce, diffère déjà de celui des enfants de famille, du moins dans sa portée sociale. La différence commence là. Tit-Coq entre tout de go dans la famille du Père éternel mais il pénètre dans la famille humaine par une porte déjà basse.

Son extrait de baptême? Il diffère du vôtre et du mien. Tandis que nous lisons: Joseph Zède, fils légitime d'Alphonse Zède et de Marie Igrec, Tit-Coq lit sur le sien: **Arthur St-Jean, né à telle date de parents inconnus.** Même s'il avait eu des parents d'adoption, Tit-Coq aurait pu noter sur son extrait de baptême une légère différence avec celui des autres. Il aurait lu: " . . . **fils de M. et Mme Chose.**" Le mot légitime aurait été omis.

Détail, sans doute, mais n'est-ce pas là un détail barbare? Il fut un temps où l'extrait de baptême était un document aussi inutile qu'inoffensif. Mais aujourd'hui qu'il faut le produire partout: pour un emploi, pour un passe-port, pour les allocations familiales, pour dix autres occasions, ne serait-il pas temps de réviser cette politique? Pourquoi cette distinction inutile et cruelle entre enfants légitimes et illégitimes?

Tout le monde s'accorde maintenant pour juger que l'enfant n'est pas illégitime, mais seulement les parents. Pourquoi donc l'enfant porterait-il toute sa vie cette marque de commerce sur son extrait de baptême? Il n'est pas question, bien entendu, d'écrire enfant légitime sur tous les extraits de baptême, mais au contraire de supprimer cette épithète: quel besoin en ont les enfants légitimes?

Peut-être est-il bien inutile de soulever ce point. L'humanité normale se fiche si éperdument des quelques centaines de malheureux qui sont nés hors-mariage! Il faudrait que le législateur ait un jour une distraction heureuse pour que cette injustice initiale et inutile soit enfin corrigée... par accident.

LA CRECHE

En tout cas, Tit-Coq est désormais baptisé. Il a un nom. Sa mère, qui se trouve sous le même toit pour une semaine, prononce sans doute ce nom sur lui, quand elle a l'occasion de le voir. Mais on connaît le régime des hôpitaux, de tous les hôpitaux. Le bébé est en pouponnière, visible quelques minutes par jour pour une caresse furtive . . .

La mère refait ses forces. Elle quitte l'hôpital.

Désormais, Tit-Coq portera un numéro, à l'âge d'une semaine. Et ce numéro lui servira plus souvent que son nom pendant les premiers mois de son existence. Car à compter du

départ de sa mère, Tit-Coq devient un tout petit rouage dans une immense machine qui s'appelle la crèche.

Veut-on des chiffres? Deux suffiront. À la Miséricorde de Montréal, plus de six cents enfants en bas âge vivent simultanément. J'ai sous les yeux une affiche distribuée par la Crèche Saint-Vincent-de Paul de Québec, où je lis: "700 petits délaissés, temporairement hébergés . . ."

Il semble même, quand on étudie les chiffres de l'Assistance publique à cet effet, que les crèches sont les plus grosses institutions et que plus les enfants sont jeunes, plus ils se trouvent noyés dans l'immensité de la famille anonyme qui les entoure.

Pour garder dans la même maison 700 enfants d'âge préscolaire, il faut les numéroter. C'est fatal. Et comme nous le verrons lundi, les soins qu'ils reçoivent tiennent beaucoup plus de l'usine à chaîne que de l'atmosphère familiale.

*

N.B. L'autour doit reconnaître que l'article précédent incline au pessimisme. En effet, les hommes ne sont pas complètement Indifférents à la condition des illégitimes.

A compter de 1950, dans le diocèse de Montréal, les termes "enfant légitime" ont complètement disparu de tous les actes de naissance. Souhaitons que tous les diocèses du pays emboitent le pas dans le sens de cette-réforme.

ÉDUCATION À LA CHAÎNE

Régime des crèches - Ersatz de mamans

Le travail en série - Menus ou picotins ? - Familles monstrueuses

J'ai interviewé, l'autre soir, la personne qui aurait tenu lieu de mère à Tit-Coq si elle avait vécu dans l'institution où il est né.

Ce n'est pas une religieuse, contrairement à la croyance générale; le personnel religieux des crèches est fort limité comparé au personnel laïque. La religieuse est en charge de la salle, soit une unité d'une trentaine de bébés, mais elle a sous ses ordres une équipe d'apprenties gardes-malades qui font le plus gros du travail. Il est donc plus probable, en vertu de la loi des chances, que Tit-Coq soit tombé sous les soins d'une étudiante garde-malade.

La jeune fille que j'ai rencontrée travaillait donc, jusqu'à ces derniers temps, dans une crèche de la métropole, l'une des mieux tenues et reconnue comme telle.

Cette jeune fille a vinkt-deux ans. Au département des nourrissons, elle avait la garde de sept enfants dont tout le soin reposait sur elle. Sa journée de travail commençait à 7 h. 30 du matin et se terminait à 5 heures du soir. Je veux dire: son travail auprès des nourrissons. Car après 5 heures, cette étudiante garde-malade devait encore poursuivre des études théoriques, suivre des cours et apprendre des leçons.

MERE DE JOUR

Tit-Coq a donc eu deux ersatz de maman: une mère de jour et une mère de nuit. Voyons un peu les soins que lui a prodigués sa mère diurne.

A sept heures trente du matin, elle lui a donné son bain. Je veux croire qu'elle y a mis toute la conscience professionnelle possible, qu'elle l'a lavé proprement, car le dévouement des jeunes infirmières est rarement en défaut.

Mais si elle avait réussi à lui accorder quoi que ce soit qui ressemble à de l'attention personnelle, cela tiendrait du prodige. En effet, la garde-malade disposait, pour sept bains complets de nourrissons, d'une période de 90 minutes environ, soit moins de 13 minutes par bébé. Avec une aussi faible marge de loisir, la taylorisation s'impose si l'on veut obtenir des résultats.

Et comme toute la journée se déroule sous le signe de la précipitation, toutes les opérations diverses devront être taylorisées.

A neuf heures, les enfants sont mis au lit, s'il s'agit de nourrissons, dans le parc s'ils sont plus âgés. Mais les gardes-malades ne disposent pas de ce temps pour s'intéresser à eux car il y a aussi les lavages de linge, le nettoyage de la pièce et mille autres soins pour remplir ces périodes "creuses".

Périodes d'ailleurs fort brèves puisque dès 9 h. 30 s'accomplit pour la première fois un rite familial qui se répétera à travers la journée avec la régularité d'un mouvement d'horloge: on change les bébés. (N'oublions pas qu'il y en a toujours sept pour une seule personne.)

A dix heures, les petits prennent leur repas de midi. Cela dure près d'une heure. Nous verrons plus tard ce qu'ils mangent: rappelons-nous pour le moment qu'il y a une personne pour donner, en une heure, la becquée ou la bouteille à sept bébés différents.

P. M

Après le dîner: nouveau change...

Puis, les bébés dorment jusqu'à deux heures, après quoi il faut les changer de nouveau. S'ils se sont mouillés pendant leur sommeil, tant pis pour eux. Les opérations sont systématisées: ils seront changés tous ensemble à deux heures.

Après quoi ils retourneront au lit, ou au parc, tandis que les gardes travailleront à autre chose, quelquefois même à laver les planchers et les murs.

Puis on les changera de nouveau, puis on leur donnera à souper, puis on les changera encore, puis vers cinq heures, ils seront dans leur lit pour la nuit.

Voilà la journée de Tit-Coq nourrisson, de Tit-Coq jusqu'à trois ans environ. Tout petit, il boit du lait, comme les autres enfants de son âge. Il vit dans la propreté, parfois teintée d'une odeur inévitable d'urine, vu sa trop nombreuse famille, mais quand même dans la propreté. Il n'a ni trop chaud ni trop froid. Il est plus sujet qu'un enfant normal à toutes les irritations mineures de la peau, à moins qu'il ne régularise son système au point de se conformer parfaitement à l'horaire des changements de couches. (Les mamans comprendront).

Mais on peut dire (ce n'est pas vrai depuis très longtemps) que dans la grande majorité de nos crèches, nos enfants reçoivent, sur le plan physique, des soins adéquats. Le temps n'est plus où les mortalités atteignaient jusqu'à 30 et 35% du total des enfants hébergés, même si la moindre épidémie s'avère désastreuse dans ces familles, aux dimensions monstrueuses.

MAIS L'ESPRIT

Mais sur le plan émotif? Il ne reçoit guère plus d'attention véritable qu'une carrosserie d'automobile sur la chaîne des usines Ford.



- Il ne peut pas en être autrement, me dit la jeune garde-malade que l'interviewe. Le soin complet de sept bébés ne laisse pas une minute pour l'attention et les caresses. Nous savons bien qu'ils en ont besoin, si petits qu'ils soient. Mais il nous est absolument impossible de les leur accorder.

Je songe par exemple à une petite de deux ans et demi que je devais nourrir à la cuiller et qui étouffait constamment. "Continuez disait la religieuse. Forcez-là à manger, c'est la seule manière d'en venir à bout". Il fallait bien que je me conforme à cet ordre qui était fondé sur l'horaire... Mais un jour que, par un accident extraordinaire, je disposai de quelques minutes de plus, l'attendis que la petite passe ses crises. Puis, déroband deux minutes au voisin, le continuai de patienter devant elle. Une semaine plus tard, les crises d'étouffement avaient disparu.

Mais moi, le savais bien que j'avais abrégé les soins donnés au petit voisin qui, lui aussi, en avait besoin. Quand on est pris dans un tel système et qu'on s'acharne à réfléchir, il y a de quoi devenir fou.

NOURRITURE

Il en est de même de la nourriture. Elle est saine, complète, adéquate aujourd'hui. Mais les tout-petits, dans telle maison, mangeront la même chose exactement pendant 365 jours par année et six ans de leur vie: gruau et lait le matin; le midi, boeuf haché, soupe et pommes de terre, mais le tout en gibelotte pour que l'enfant puisse tout avaler à la fois. (Il faut simplifier les services). Le soir enfin, il aura du gruau avec du pain trempé et du lait...

Et le lendemain, ça recommence. Chaque jour, une dose anonyme de vitamines concentrées. Parfois un suçon, quand la maison a reçu des cadeaux.

C'est suffisant, dites-vous? Parfaitement. Mais c'est le menu uni-forme, le menu unique et sans cesse semblable. Nécessaire, peut-être, à cause du nombre, mais quand même semblable au système d'alimentation qu'on prodigue à des animaux. Or, les bébés ont besoin de variété, pour leur esprit sinon pour leur estomac. La cuisine est un instrument de connaissance pour l'enfant. Mais Tit-Coq ne connaîtra pas les découvertes qu'on peut faire dans son assiette ...

VICTIMES

Je demande à la garde-malade:

- Est-ce qu'on peut résister longtemps à ce régime?

- Les bébés?
- Non, les infirmières!
- Pour ma part, me répond-elle, j'ai dû démissionner. Ma santé ne tenait plus. Et je sais que le virement est énorme dans le personnel laïque.
- Et le personnel religieux?
- Il est plus stable. Avec des résultats parfois désastreux. Il arrive qu'on reproche aux religieuses de ne pas aimer "chaque" enfant. Je tiens pour ma part que c'est impossible. Et quand une religieuse a passé dix ou douze ans dans les salles d'une crèche, elle atteint parfois un degré de nervosité, d'exaspération pitoyable. Je comprends pour ma part que certaines soient impatientes, promptes à distribuer les gifles. Prisonnière d'un système comme celui-là, on ne résiste pas longtemps.

* * *

J'ai visité moi aussi plusieurs crèches. J'ai entendu les pleurs continuels et décuplés par le nombre de gosiers en action. On les saisit à mille pieds de la maison, en été, quand les fenêtres sont ouvertes.

Et je songeais à Tit-Coq, continuellement baigné dans cette mer de cris, ce flot de pleurs qui ne cesse pas une seconde de pousser ses vagues contre les murs blancs...

POUR EUX, RIEN DE GRATUIT

Des yeux vides - Ceux qui n'apprennent pas à marcher
Bien parler quand les autres savent lire- Les maternelles

Vous est-il arrivé déjà de visiter une crèche? Non pas les jours de parloir, alors qu'on a eu le temps de bichonner les marmots et que la seule présence des visiteurs réussit à les éveiller, mais en semaine, au contraire, à l'improviste, au milieu de la routine et de la vie quotidienne ?

Il y a de quoi mettre en arrêt le passant le plus distrait.

Non pas, encore une fois, que les enfants présentent des figures chétives, un aspect physique déplorable; la plupart au contraire ont le visage rond et des couleurs aux joues. Mais c'est le regard qu'il faut saisir.

DES YEUX VIDES

Il est inquiétant. Il reflète un ennui, une tristesse inconsciente qui fait pitié à voir. Et plus l'enfant vieillit, plus cette "marque" de l'institution est visible, plus elle saute aux yeux. Chez certains petits de trois ans, elle reflète une détresse navrante.

Trois ans! Je songe à mes propres enfants, quand ils ont cet âge, à leur charme, à leur esprit éveillé, à leur sourire irrésistible, aux mille initiatives de leur esprit qui prend possession de ses moyens. A mesure que la famille pousse, nous guettons cet âge de trois ans si rempli de surprises et de charme. Et quand chaque enfant le dépasse, nous en gardons quand même un souvenir émerveillé.

Or, je regarde maintenant cette salle de la crèche où bougent comme des larves une vingtaine de tout-petits. La religieuse m'explique qu'ils s'échelonnent entre dix-huit mois et trois ans. Mais il faut que je m'applique à le croire car ces frimousses ne tournent pas

vers nous le moindre sourire. Ils ont (quelques-uns) la taille de leurs trois ans. Mais l'éveil intérieur semble tellement en retard sur ce développement physique! Je cherche une lueur sur les visages. Je cherche une cohérence dans les gestes, un peu de sûreté dans la démarche. Et je ne distingue rien.

Pour cette vingtaine d'enfants en activité, une "gardienne" au bout de la petite salle. On me dit qu'à l'ordinaire, la salle en compte deux. Celle que je vois est assise dans un coin, les mains croisées sur les genoux. C'est une fille d'une vingtaine d'années. Son visage n'a guère plus de lueur que celui des petits. On me dit qu'elles sont très peu payées, les gardiennes. Des salaires de famine et qui ne commandent évidemment aucune compétence d'éducatrice.

"JEUX"

Sous son regard terne, les enfants "jouent". Mais peut-on appeler jeux ces mouvements de chenilles aveugles? Ils se traînent. L'un grimpe par-dessus son voisin. Le voisin crie et l'autre ne s'ôte pas. Cela peut durer des minutes.

Dans un autre coin, une petite fille se berce. Elle se berce sans arrêt. Au centre, un petit parc, comme ceux de nos maisons. Mais il est si rempli que les enfants ont peine à y bouger. Pourquoi les y a-t-on mis? Et après tout, pourquoi ne les y aurait-on pas déposés? Ils s'y amusent tout autant qu'à côté, c'est-à-dire pas du tout.

Comment faire comprendre au lecteur la monstruosité de cet entassement? Je ne connais qu'un autre spectacle analogue à celui-ci: une salle d'hospice. Vieillards ou tout petits, toutes ces faiblesses additionnées, entassées ensemble, à l'une ou l'autre extrémité de la vie, cela produit le même terrible effet. Dans une famille même très nombreuse, un enfant est un ornement, un imprévu qui rompt la monotonie. Mais le spectacle de vingt enfants, et de vingt enfants tristes, qui rampent tous à la fois, cela à quelque chose d'effrayant.

- ici, me souffle la religieuse, ils apprennent à parler et à marcher.

- Ils apprennent? dis-je sceptique.

- Pas tous.

Et triste, avec une certaine mélancolie résignée, la petite soeur m'expose qu'en fait, la plupart des enfants ne parlent pas du tout à l'âge de deux ans. (L'âge où les enfants de famille commencent à faire des phrases logiques ...). Les exceptions à cette règle parviennent à balbutier quelques monosyllabes...

Quant à la démarche, j'en puis juger moi-même. Seuls les plus vieux de cette salle, ceux qui arrivent à leur quatrième année, se mettent en équilibre sur leurs jambes. Les plus petits se traînent (à un âge où les enfants normaux marchent depuis quatre ou six mois).

FAMILLES

Comment pourrait-il en être autrement? Tous les parents savent ce qu'il faut de patience, d'attention, de temps perdu en caresses pour inspirer aux enfants la confiance en leurs jambes, pour leur apprendre l'usage de leur langue.

- Deux gardiennes pour vingt enfants, ce n'est pas si énorme quand on y pense, ajoute la petite soeur, mal convaincue de ce qu'elle avance. On voit des familles qui dépassent les

dix enfants...

- Mais les familles de dix enfants entre 18 mois et trois ans, c'est plutôt rare, ma soeur! Il y faudrait deux séries successives de quintuplées et à bien peu d'intervalle l'une de l'autre!

En disant cela, l'absurdité de la situation m'apparaît plus flagrante encore. Si nombreuse que soit une famille et si rapprochées les naissances, l'interéchange entre aînés et cadets est énorme. Il compte pour une grande part de l'éducation. Combien de choses il faut enseigner à l'aîné que les cadets "apprennent tout seuls".

Hélas! non, ils n'apprennent rien tout seuls. C'est ici que je m'en rends compte. Ils apprennent les uns des autres, ce qui est bien différent. Et le drame de chacun de ces petits que j'ai maintenant sous les yeux, c'est de n'avoir pas de voisins différents de lui-même. Tous ces petits qui tournent vers nous des visages vides, qui n'ont aucun mouvement spontané, ils croupissent ensemble parce qu'ils sont tous semblables.

L'IMPOSSIBLE

S'ils habitent une crèche particulièrement progressive (elles sont encore l'infime minorité) ils auront la chance, à trois ans, de connaître l'école maternelle. Sinon, ils apprendront à parler convenablement à l'âge où les enfants normaux apprennent à lire. (Et là encore ils feront des efforts démesurés pour aboutir à des résultats très piètres. Une institutrice d'orphelinat m'a confié les plus curieux détails, que par exemple tous ses élèves disaient **krois** au lieu de trois et qu'elle n'arrivait pas à les corriger.)

Peu à peu, à force de voir toujours ces mêmes visages, on perd la notion de ce qu'est un enfant normal. Mais tout à coup en voici un, enfant de famille perdu au milieu des autres. Il brille comme un caillou blanc dans le sable. On le reconnaît à cent pas.

- Pourtant, me confie la petite sœur, il vient d'une famille bien pitoyable: des parents irresponsables et qui ne s'occupaient pas de lui. Mais une famille médiocre, vous savez, ça veut encore mieux, à cet âge-là, que la meilleure institution...

A la maternelle qu'on trouve dans certaines maisons, on utilise l'enfant de famille comme une planche de salut. Il s'agit de montrer aux autres à parler. celui-là, qui sait déjà, est d'une utilité extraordinaire.

Vous voulez savoir pourquoi? Il faut avoir vu la leçon . . .

La religieuse rassemble autour d'elle un groupe de ses minuscules élèves. Elle prend une balle dans sa main: "Qu'est-ce que j'ai ici?" Personne ne répond si ce n'est l'enfant de famille: "Une balle".

Alors, les autres répètent en chœur: "Une balle!" On leur fait répéter le mot plusieurs fois pour l'ancrer dans la mémoire.

Puis la religieuse fait danser la balle: "Qu'est-ce que ça fait?" L'enfant de famille répond: "Elle saute!" et les autres répètent. Ainsi de suite.

Je me rends compte, maintenant, que rien ne se fait tout seul. Et de voir des tout-petits peiner ainsi pour acquérir de simples mots. Il est bien vrai qu'ils sont dénués de tout: ils

n'ont même pas les mots gratuitement. Rien ne leur est donné. . .

UN CAUCHEMAR: LES DÉBILES MENTAUX

Des déments près des enfants normaux - La "cage" aux débiles
profonds - Une plaie incroyable - Contagions

Il existe, dans presque toutes nos crèches, une pièce qu'on n'ouvre pas aux visiteurs du dimanche. Et certes, on a bien raison de la tenir fermée. Celui qui l'a visitée une fois voudrait en chasser de son esprit le souvenir et de sa mémoire l'image horrible qu'elle y a imprimée.

Il s'agit de la salle où sont enfermés les enfants déments.

C'est un lieu de cauchemar. Si la présence de cette cage dans nos institutions d'enfance n'était pas le signe d'un horrible problème, votre reporter n'en soufflerait pas mot. Mais puisque nous avons promis d'exposer tous les faits, et de les exposer honnêtement, nous n'avons pas le droit de reculer.

GRANDS DEMENTS

Au détour d'un corridor, la petite religieuse qui nous guide hésite devant une porte puis se décide et l'ouvre. Nous entrons dans un petit couloir. La porte n'est pas aussitôt refermée derrière nous que des bruits insolites nous font dresser l'oreille. Ce sont des cris que j'entends, mais des cris étranges, des espèces de grognements dont je devine mal la nature...

Puis, un coup d'œil à ma gauche explique tout. Car là, à deux pas, une chambre sans fenêtre ouvre sur le couloir par un pan de mur grillagé. A peine y ai-je jeté les yeux qu'une forme s'agite et vient vers nous. C'est un petit dément. Je n'essairai pas de le décrire. Quiconque n'a jamais vu un enfant atteint de maladie mentale, et agité par surcroît, ne pourra jamais deviner en dépit de tous mes efforts.

Le petit a la tête entourée de bandages blancs. On m'explique que ces enfants se blessent souvent. Sur une dizaine enfermée dans la petite chambre, la moitié environ portent des pansements.

Celui qui bougeait vers nous tout à l'heure s'est maintenant agrippé au grillage, des pieds et des mains à la fois. Il grimpe. Le voilà à hauteur de nos visages. Il se déplace en même temps que nous le long de la grille et de haut en bas. On ne peut s'empêcher de penser aux singes des jardins zoologiques. Mais celui-ci est un enfant, une personne.

Bientôt, un petit compagnon vient le rejoindre. Ils sont deux maintenant agrippés à la grille. Et la demi-douzaine des autres s'agitent au fond de la chambre: visages crispés, danses forcenées interrompues seulement par quelques secondes d'hébétude...

FARDEAU

La religieuse devine ma consternation. Et ce mot est un euphémisme. Elle m'explique, résignée:

- Il faut bien les garder ici, il n'y a de place nulle part ailleurs. Toutes les maisons pour enfants déments sont remplies à craquer et le drame, c'est que nous ne sommes

pas installés, nous ne disposons ni des locaux, ni de l'équipement, ni du personnel nécessaire au soin de ces petits. Nous ne pouvons même pas les isoler, chacun dans une cellule. Mais quand nous cherchons à les placer ailleurs, impossible...

Ainsi, de nombreuses institutions pour enfants normaux doivent admettre leurs quotas de grands déments. On imagine mal le fardeau qu'ils constituent.

Quand je réussis enfin à détacher mes yeux de ces enfants grimaçants et blessés, je découvre à ma droite une autre chambre où des enfants normaux sont hospitalisés temporairement. On me dit bien que ce n'est pas là l'infirmerie générale. Mais voici quand même des enfants normaux qui, pour soigner une grippe, devront passer une semaine à proximité de la cage, témoins des grimaces, des danses, les oreilles remplies de ces grognements informes, dans une atmosphère de cauchemar...

Puis, au milieu de ces petits malades, je découvre aussi un aveugle. Il a deux ans, peut-être trois. Il est entouré d'autres enfants qui jouent à la même table. Et j'essaie de me filurer son monde intérieur: l'obscurité totale, le monde hostile des enfants de son âge et de tous ces objets oui résistent; l'absence quasi complète du seul facteur qui pourrait le réconcilier avec l'existence, de la seule lumière qui pourrait pénétrer sa nuit: l'affection, les caresses, l'attention personnelle. Ne Passerat-il pas, lui aussi, derrière les barreaux de la cage? La raison peu telle survivre à de telles épreuves?

DEBILES

Plus loin, dans une autre salle constituée par un élargissement du couloir, des bébés mongoliens (1). Ils sont tranquilles, ceux-là, assis dans leur hébétude. Et je me console à la pensée qu'ils ne sont pas éducatibles, pas du moins dans l'état actuel de la science.

(1) Forme de débilité mentale, congénitale et probablement incurable.

Et qu'ils ne demandent que bien peu d'attention à la pauvre religieuse qui a tout ce petit monde à sa charge.

Mais cette visite m'a ouvert les yeux. J'en verrai bien d'autres, d'ici quelques jours.

Dans une autre crèche de la métropole, cet isolement relatif de la communauté n'existe même pas. La chambre aux agités (ils sont plus jeunes, deux ou trois ans) ouvre tout juste sur un corridor qui sert de salle de jeu aux enfants normaux. Ces derniers circulent librement.

Et par la porte ouverte, ils peuvent voir, à la journée longue, ce bébé au visage bleu qui s'agite continuellement, de haut en bas, dans son lit à barreaux. J'arrive mal à le regarder moi-même. Le spectacle est hallucinant. Je crains qu'il ne meure d'un instant à l'autre et, paraît-il, je n'ai pas complètement tort. On s'étonne, à la crèche, qu'il ait vécu jusqu'ici.

Or les autres enfants vivent dans l'habitude de ce voisinage. Je guette les réactions des petits passants: je n'en distingue aucune. Il semble qu'ils aient perdu toute faculté d'étonnement. Ces enfants qu'on ne garderait pas trois jours dans une famille, de peur d'affoler leurs frères et sœurs, ils sont devenus pour eux des présences familières. Mais après quels cauchemars surmontés? Après quels étonnements douloureux maintenant cicatrisés à l'intérieur d'eux-mêmes?

PARTOUT

D'ailleurs, il faut bien dire aussi que les enfants de crèches ont toutes les occasions de se familiariser lentement avec le phénomène des maladies mentales. Les salles des enfants normaux ne manquent pas elles non plus de débiles. On ne sépare des autres que les agités, ceux qui rendraient la vie complètement impossible et qu'on ne saurait d'aucune façon tolérer au milieu des autres.

Mais les déments tranquilles, ceux qui ne cassent rien, ceux qui restent en place et qui ne troublent pas la paix, ceux-là sont mêlés aux autres dans un compagnonnage de tous les instants. Ils sont traités comme des enfants normaux et vivent avec les enfants normaux.

Depuis longtemps ces derniers ont appris à tenir compte de celui qui ne comprend rien, qui s'avère incapable de saisir un jeu, qui retarde toute la classe, poids mort traîné par les autres... Les spécialistes nous disent que ces débiles ne gagnent rien au contact des enfants normaux mais qu'au contraire, les enfants normaux perdent énormément (eux déjà si pauvres) au contact des débiles.

Mais telles sont nos institutions d'enfance, si remplies, si surpeuplées, si honteusement inadéquates que la distinction élémentaire entre les malades et les sains d'esprit s'avère, en pratique, impossible.

A ces petits illégitimes (j'emploie ce mot à défaut d'un autre) déjà si durement traités par le sort, notre régime impose le compagnonnage quotidien d'enfants tout désignés pour les institutions spéciales.

Pauvre Tit-Coq...

*

TIT-COQ À L'ÉCOLE

Ce qu'on nomme "écoles d'industrie"
Les compagnons qu'on impose à Tit-Coq
Vingt-cinq pour cent d'incontinence

En principe, le garçon de naissance illégitime qui a passé sa petite enfance à la crèche quittera cette institution vers l'âge de six ans pour aller continuer sa triste existence dans un orphelinat.

En principe, disons-nous. Car il existe un exemple au moins dans notre métropole, d'enfants qui n'ont pas suivi cette filière. Ils logent dans une maison vieillotte, sans proportion aucune avec les besoins de ses 240 pensionnaires, et dont je ne serais pas étonné qu'elle brûlât un jour avec une centaine des enfants qu'elle abrite...

MELANGE

Cette maison reçoit des enfants de tous les âges, entre 2 et 12 ans. Comme elle joue le rôle de déversoir naturel au trop-plein d'une autre institution géante, elle est bien forcée d'accepter tous les sujets qu'on lui propose.

On les y loge comme on peut. Et les salles médiocres, encombrées de meubles divers, servent à la fois-pour les classes, les repas et la récréation. Pas plus qu'une autre cette

maison n'est exempte du formidable problème dont nous parlions hier. Elle doit recevoir elle aussi, malgré l'indicible encombrement qui y règne, toutes espèces d'enfants anormaux.

J'y ai vu un garçon de quatre ans dont les membres filiformes et la tête déformée de rachitique en annonçaient à peine deux... J'en ai vu un autre, pitoyable à faire pleurer, qui promenait à travers les couloirs deux jambes enfermées dans le plâtre...

Inutile de mentionner que les sujets ainsi imposés à des institutions insuffisantes ne peuvent recevoir qu'un strict minimum d'attention. Et n'allez pas croire que le gouvernement verse une allocation spéciale. En fait, ce sont des cas d'hôpital; mais comme il n'existe pas pour eux d'institution spéciale ni d'hôpital adéquatement équipé, comme ils sont imposés à l'institution, celle-ci doit les recevoir au taux des enfants normaux. Ainsi des vies humaines, des destinées humaines sont fixées à coups de règlements, de démarches et de refus. Et dans les yeux des tout-petits, on croit lire cette peur tragique, panique de l'avenir et de la vie. Comme s'ils devinaient déjà les épaves, les loques humaines qu'ils seront demain.

ECOLES D'INDUSTRIE

En règle générale, toutefois, l'enfant illégitime passe, vers l'âge de six ans, dans une institution qu'on désigne sous le nom d'école d'industrie. Ce sont des orphelinats mixtes, i.e. qui accueillent sans distinction des enfants de famille et des illégitimes.

Mais il faut savoir d'où viennent les enfants de famille que les diplômés des crèches rencontreront là, s'agit-il d'orphelins ordinaires? Non. Ceux-là relèvent de l'Assistance publique et sont placés dans les orphelinats ordinaires.

Ceux qu'on envoie dans les écoles d'industrie sont des pupilles de la Cour juvénile (désormais Cour du Bien-Etre social). On trouve de tout dans le groupe: enfants difficiles, délinquants mineurs, enfants de foyers divisés. Et l'on trouve naturellement tous les sujets que les orphelinats ordinaires ont, dû refusé.

Admirons donc, en passant, délicatesse de notre système à la l'égard des illégitimes non-adaptés. Ce sont, nous l'avons dit, les plus misérables, les plus dénués de tous nos enfants. Or, après une petite enfance en institution, après cinq ou six années d'un dénuement où manque jusqu'à l'affection, voici la compagnie qu'on leur impose: celle d'autres enfants presque aussi dénués qu'eux-mêmes et issus de familles à peine dignes de porter ce nom...

REGIME

Ecoles d'industrie? Cela laisse supposer un enseignement manuel assez complet. Mais la réalité ne justifie pas l'appellation.

Il existe des écoles d'industrie véritables: deux ou trois. Les autres institutions qui portent ce nom, soit la majorité, n'ont d'industriel qu'un enseignement rudimentaire, à peine organisé, dont les enfants ne retirent pas grand chose. On trouvera ici un atelier de couture, là une cordonnerie. Mais le grand nombre de nos soi-disant écoles d'industrie ne sont que des orphelinats spécialisés pour illégitimes non-adoptés, délinquants et pupilles de la Cour, plus un nombre de sujets divers qu'on ne peut loger nulle part ailleurs...

Pendant l'année 1949, il est passé dans les écoles d'industrie 800 garçons et 939 filles.

Le genre de vie qu'ils y ont connu ?

Il ressemble beaucoup, mutatis mutandis, à celui de n'importe quel autre grand pensionnat de la province. C'est le régime d'une seule maison commune avec divisions distinctes pour les petits, les moyens et les grands. On y couche dans d'immenses dortoirs. La journée se partage entre les classes (car tous ces enfants sont désormais d'âge scolaire), les récréations, l'étude, les repas et le sommeil.

Dieu merci, les progrès des dernières années ont amélioré beaucoup le régime de ces maisons. Là du moins où nous avons visité, l'alimentation est saine, abondante. Les enfants reçoivent des soins médicaux beaucoup plus adéquats. Dans certaines de ces maisons, les standards médicaux sont même remarquables.

Un peu partout, la rigidité disciplinaire, jadis inhumaine et contre-nature, s'est grandement améliorée.

CONSEQUENCES

Mais si les écoles d'industrie s'assimilent aux autres pensionnats comme régime de vie, on y relève toutefois des problèmes énormes, conséquences directes des échelons inférieurs et qu'on n'arrive plus à corriger.

Reprenons la main de notre illégitime, en institution depuis sa naissance. Et suivons-le. Certains faits nous éclaireront sur son état physique, psychologique, spirituel.

Quand il quitte la crèche, l'enfant illégitime quitte du même coup les petites filles de son âge (quand toutefois il en avait connu à la crèche, ce qui est rare). Désormais, il vivra dans des maisons exclusivement réservées aux garçons. Il aura peut-être, jusqu'à l'âge de douze ans, des religieuses ou des institutrices pour s'occuper de lui; ce sont les seules femmes qu'il aura jamais connues, dépourvu qu'il est de petites soeurs.

S'il a la bonne fortune d'être invité dans une famille, à Pâques ou à Noël, ou certains dimanches de l'année, il pourra deviner rapidement ce que serait une vie normale. Mais tous n'ont pas cette occasion. Partout, je me suis renseigné sur les sorties des enfants; jamais on ne m'a cité des chiffres qui atteignaient la moitié des pensionnaires d'une maison.

Or, ce défaut d'expérience, joint à certain retard mental fort répandu, donne lieu, chez les pauvres petits, à des confusions grossières.

- **Qu'est-ce que tu vas faire plus tard ?**

- **Une soeur...**

Et c'est un garçon de neuf ans qui vient de faire cette réponse. Il est fou? Non. Demandons-nous plutôt comment il aurait pu arriver, dans le monde qu'il a connu, à tirer au clair la distinction entre les sexes.

LES CLASSES

Cet arriérisme inévitable se manifeste d'ailleurs en mille autres faits non moins flagrants.

Une institution présentait l'an dernier quarante candidats à la première communion. Les âges variaient entre 7 et 10 ans. Et l'on sait le soin que peuvent mettre les religieuses à préparer ces enfants à la réception des sacrements. Or, pas un n'a pu être accepté...

Je demande à une institutrice:

- A quoi correspond votre troisième année ?
- A une première, et faible encore, de la commission scolaire.

Quand, d'aventure, une famille se risque à adopter un grand garçon d'une douzaine d'années, elle se heurte au problème insoluble de son instruction. Déjà écrasé par son complexe d'infériorité contracté à l'orphelinat et à la crèche, le garçon se retrouve, démesuré, dans une classe de bébés à l'école du village...

Enfin, autre manifestation des mêmes conséquences, l'ai compté dans une institution de 350 enfants (9 à 16 ans) 88 lits au dortoir des pompiers. Cela signifie, en termes médicaux, que 25% de ces enfants souffrent d'incontinence urinaire, quelques-uns d'incontinence fécale. Quand on aura réfléchi sur ce phénomène, en rapport avec l'âge des sujets, on aura peut-être mesuré l'ampleur du problème...

*

80 P.C. DE RETARDÉS MENTAUX

L'hérédité et l'entourage - A quoi aboutissent les méthodes plus haut décrites - Le travail excessif et l'inévitable incompetence

- Si vous écrivez, m'affirme un spécialiste au courant de la question, que nos institutions pour illégitimes contiennent 80% de retardés mentaux parmi leur population, pas un psychologue ne vous contredira. Vous aurez même cité là un pourcentage conservateur...

- Et si j'affirmais du même coup que l'éducation à la chaîne, hors de tout contact avec une famille normale, est la grande responsable de cet arriérisme, les psychologues me suivraient-ils encore?

- Ils vous ont depuis longtemps précédé sur ce terrain. Le temps n'est plus où l'on pourrait faire croire que les illégitimes naissent tous avec un quotient intellectuel inférieur. Et nous savons d'autre part que le quotient intellectuel des enfants d'institution tombe d'année en année à cause du milieu dans lequel ils vivent. C'est un fait scientifiquement établi que personne ne peut plus contester.

LES FAITS

Si l'on m'avait exposé ces faits (car il ne s'agit pas d'une opinion) avant mes visites récentes dans les crèches et les orphelinats, j'aurais eu sans doute beaucoup de peine à les admettre.

Aujourd'hui, toutefois, je me rends parfaitement compte qu'ils sont exacts. A côté des vérifications scientifiques, pratiquées au moyen de tests, l'observation directe, la simple

observation par le profane vient ajouter ses conclusions.

Et si l'on se place ensuite sur le terrain du gros bon sens, on ne peut guère raisonner là contre. Pourquoi, en effet, les enfants nés hors mariage seraient-ils moins intelligents que les autres? Certains croient spontanément à une punition du ciel. "La justice du Bon Dieu", expliquent les bigots. Et elle s'exercerait sur des êtres innocents, au lieu de frapper les auteurs mêmes de la faute? L'argument est ridicule et je ne le mentionne que pour en souligner la pieuse bêtise.

D'ailleurs, il faut bien reconnaître que cette croyance, ou d'autres analogues au sujet des enfants illégitimes, ont joué un certain rôle dans notre apathie en face de la misère de ces petits. "Enfants du péché", raisonnent les gens distraits, parce qu'une explication théologique, même frelatée, soulage admirablement de la mauvaise conscience...

Et plutôt que de se poser des questions embarrassantes, on englobe toutes les misères des enfants sous l'explication générique de leur naissance irrégulière.

A FROID

Mais à froid, il n'est pas une seule personne de quelque bon sens qui continuera de raisonner ainsi.

Les psychologues vous diront que certains facteurs encore mal connus agissent en fait dans le cas des naissances illégitimes et que certains pourcentages de débilité mentale et autres faiblesses restent troublantes. Mais il serait complètement faux de croire, en vertu de je ne sais quelle théologie à la petite semaine, que tous ces enfants doivent souffrir de tels handicaps.

N'allons pas croire surtout que les naissances illégitimes se produisent invariablement dans les plus basses couches de la société. Les statistiques sont là pour établir que les parents illégitimes se recrutent dans toutes les classes sociales, possèdent les degrés de culture les plus divers et jouissent des états de fortune les plus variés. Ils représentent un échantillonnage parfait de notre milieu.

Le facteur hérédité peut très bien expliquer une partie du problème; il n'épuise pas la question, loin de là.

L'ENTOURAGE

Reste donc un second facteur, non moins important que le premier: l'entourage. Or, ce facteur est variable. C'est sur lui qu'une action efficace peut être exercée. Il importe donc de l'examiner soigneusement puisqu'il est responsable en très grande partie de l'écart grandissant qui sépare, à mesure qu'ils grandissent, les enfants de famille et les illégitimes en soutien.

L'entourage de l'illégitime, c'est, de toute évidence, l'institution. **Et ce terme d'institution, encore trop général, se réduit en fait à trois facteurs principaux: le régime de vie, le personnel de la maison et la compagnie des autres enfants qui y sont recueillis.**

Je crois avoir montré, dans le régime de vie (éducation à la chaîne, taylorisation du travail, uniformité du menu) ce qui explique l'arriérisme des enfants qui y sont soumis pendant toute la durée de leur petite enfance. Il n'est guère besoin de chercher ailleurs.

Mais considérons quand même le facteur "personnel". Il se divise en deux groupes de femmes dévouées aux enfants: les religieuses, d'une part; d'autre part les "aides" ou "gardiennes" à qui sont confiés les enfants dans les salles de jeu.

Des religieuses et des infirmières, on sait déjà quoi penser. C'est un personnel souvent compétent, presque toujours dévoué, à qui l'on ne peut faire qu'un reproche: celui de n'avoir pas douze mains, trois coeurs et le don d'ubiquité.

Ce n'est pas leur présence, leur action qui appelle la critique. C'est au contraire leur absence, l'impossibilité tragique où elles se trouvent de satisfaire aux besoins affectifs d'enfants trop nombreux. Si nos crèches étaient organisées comme certaines pouponnières pour réfugiés que nous avons visitées en Suisse, si l'on y trouvait en moyenne une religieuse ou une infirmière pour deux enfants, nous pourrions juger mieux de leur compétence. Mais dans notre système absurde, ni la religieuse ni l'infirmière ne peuvent se mesurer avec la tâche qu'on leur réserve.

LES AIDES

Quant aux "aides", leur cas est beaucoup plus grave. Car en outre du travail excessif, elles souffrent encore d'une incompétence flagrante qui s'explique aisément par les salaires qu'on leur paie. Savez-vous ce qu'elles reçoivent pour le soin quotidien d'une douzaine d'enfants en bas âge? L'enquête sommaire que j'ai conduite dans ce domaine m'a révélé que leurs salaires s'établissent entre un minimum de \$30 et un maximum de \$40 ou \$50 par mois. C'est un peu moins que le salaire d'une aide familiale...

On trouve donc chez elles la compétence pédagogique moyenne des bonnes en service domestique. Elles en ont aussi l'âge moyen. Pour faire un tel métier à un tel salaire, vous devinez qu'il faut être ou très jeune (entre 16 et 20 ans) ou légèrement dépourvue sur le plan mental ou encore animée d'un dévouement surnaturel qui confine à l'abnégation héroïque.

La dernière hypothèse se vérifie, hélas, très rarement. Et les petits enfants de 18 mois et plus, déjà handicapés dans leur développement affectif et mental, tombent entre les mains de petites filles sans ressources qui n'arriveraient pas, pour la plupart, à faire progresser "un" enfant normal... et qui en ont douze ou vingt-quatre sur les bras à la journée longue.

LES DEBILES

Eifin, troisième facteur en action dans cet entourage, la présence des autres enfants, des compagnons de vie de Tit-Coq.

Notons d'abord que la détresse est commune à tous les illégitimes "bloqués" ensemble depuis leur naissance. Entassement de misères, où ni l'un ni l'autre ne peut profiter du voisin puisqu'ils sont tous au même point, sauf exception pour de rares enfants de famille perdus au milieu des autres.

Or, si Tit-Coq ne peut rien attendre de son voisin en matière d'aide positive, il doit hélas craindre la présence à ses côtés d'un débile mental caractérisé. Car il ne s'opère aucune sélection avant l'âge scolaire, quand toutefois elle se produit à ce moment-là. Nous avons signalé la présence de grands déments dans les maisons normales, il va de soi que les

simples débiles, les "maurons" et les imbéciles ne sont pas éliminés eux non plus!

Ils sont là, répartis parmi les autres, vivant la même vie dans un coude à coude de tous les instants. Et ces petits malheureux, qui ne peuvent rien gagner au contact des enfants normaux, nuisent malheureusement au développement de ces derniers, déjà si sérieusement compromis.

* * *

Après cette rapide revue des facteurs en jeu, il est aisé, croyons nous, d'expliquer, même à des profanes, la raison du retard mental des enfants nés en institution.

Et nous croyons raisonnable de conclure que la plupart des retardés, qui forment la majorité de nos illégitimes non adoptés, ne le sont pas de naissance mais le deviennent à cause du système.

En d'autres mots, si dure que puisse paraître cette affirmation, nos crèches fabriquent des retardés mentaux que nous ne parvenons pas ensuite à rééduquer.

PORTRAIT D'UNE ÉPAVE

Retardé et inadapté - Ils ne sont pas faits pour le monde
Chaises dures et cachet familial - L'étranger . . .

Tit-Coq a maintenant seize ans.

Le moment est venu pour lui de quitter la filière des institutions d'enfance dont il se trouvait, à toutes fins pratiques, prisonnier depuis sa naissance. Je dis prisonnier parce qu'à chaque tournant de sa croissance, on aurait voulu l'arracher à cette éducation de masse qui était en train de le déformer. Mais la condition d'illégitime non adopté ne connaît aucune issue. L'enfant est pris dans le système comme dans une mécanique: il n'en sortira qu'après sa seizième année (désormais sa dix-huitième), quelles que soient pour lui les conséquences de ce genre de vie.

PORTRAIT

Je voudrais risquer ici un portrait de Tit-Coq à seize ans.

Portrait moral et psychologique, car Tit-Coq diffère assez peu des enfants de famille sur le plan physique (1). Mais c'est la personnalité de Tit-Coq qui constitue un type et qui résume assez bien le bilan de nos institutions.

Le lecteur a déjà conclu, après notre article d'hier, que Tit-Coq avait quatre chances au moins sur cinq d'être un retardé mental. Mais qu'est-ce au juste que cela signifie pour son avenir? N'a-t-on pas l'habitude de répéter que le monde est rempli d'imbéciles, qui ne s'en portent pas plus mal pour tout cela?

Dans le cas présent, les boutades seraient mal venues devant le tragique de ce problème humain. Car le retard de Tit-Coq lui ferme presque toutes les portes. Bienheureux l'Arthur St-Jean de Fridolin, qui a pu rentrer dans l'armée canadienne au sortir de l'institution! Car bien peu d'autres voies s'ouvraient devant lui.

Un métier? peut-être serait-il apte à en acquérir un; mais dans nos temps de travail

organisé, il rencontrera des obstacles pour lui insurmontables. Songez que tout récemment, le gouvernement a refusé à une institution des professeurs spécialisés. Pourquoi? Parce que le métier de barbier, par exemple, s'apprend fort bien. Mais l'association des barbiers exige la septième année de tous ses membres. Et la grande majorité des illégitimes d'institution n'atteignent jamais ce degré d'instruction.

Ils se trouvent donc, plus dénués que jamais, devant des portes closes, devant un monde hostile. Et comment sont-ils armés, intérieurement, pour y faire face?

DANS LE NOIR

En plus d'être mentalement retardés, il faut bien dire, puisque c'est vrai, qu'ils sont aussi gravement inadaptés.

Le sens quotidien de ce terme abstrait? - Ils ne sont pas faits pour le monde dans lequel ils entrent, et ce monde-là n'est pas fait pour eux. Si vous visitez jamais des institutions d'enfance, chaque membre du personnel, depuis la direction jusqu'au dernier professeur, vous parlera du complexe d'infériorité des enfants. Il est terrible. Il affecte presque tous les sujets qui passent quelques années à la file dans un orphelinat ou une école d'industrie.

Je n'entreprendrai pas ici d'en relever toutes les causes, contentons-nous de mentionner qu'il existe et que Tit-Coq, en abordant le monde, a durement conscience qu'il est un être spécial, anormal et inférieur. Il ne peut pas regarder la vie en face: il est obligé de l'aborder de biais. Et n'oublions pas qu'à seize ans, il est en pleine crise d'adolescence, période difficile et dangereuse entre toutes.

Or, au malaise normal de l'adolescent, s'ajoute chez Tit-Coq une ignorance des choses les plus ordinaires, les plus courantes pour l'enfant normal. Un seul exemple suffira pour illustrer cette ignorance.

Dans une institution de province, le directeur décida une année d'organiser un "salon" pour la période des Fêtes. Avec l'aide des garçons, il transforma une salle commune en posant aux fenêtres des rideaux de papier, en égayant la pièce de décorations diverses. Dieu sait que le "cachet familial" devait rester assez pâle. "Et pourtant, me raconte le directeur, les enfants se ruèrent vers ce "salon". Pourquoi? Pour s'asseoir dans un vieux fauteuil bancal que j'avais transporté là. Ces enfants, voyez-vous, n'ont connu toute leur vie durant que des chaises de bois, impersonnelles et dures..."

FAMILLE

Un incident comme celui-là fait mieux saisir qu'une dissertation l'inadaptation des enfants d'orphelinats. Les illégitimes surtout, qui n'ont jamais connu l'atmosphère d'une famille, entrent quand même dans un monde composé de familles; ils ne savent pas ce qu'est un foyer mais ils doivent désormais vivre dans un monde qui est un assemblage de foyers.

N'est-ce pas assez pour que Tit-Coq se sente dépayser, désemparer? Il ne connaît pas les règles du jeu. Bien mieux: il a bientôt l'impression que jamais il ne pourra les apprendre. Car il aura beau pensionner dans une famille, se faire des amis, entrer sous un toit normal et hospitalier: jamais (et j'en ai vu bien des cas) il ne se sentira "adopté", intégré dans un milieu familial...

Et si c'est là son grand problème, il n'en manque pas d'autres. Tit-Coq ne connaît rien à la propriété. Il ne connaît pas la valeur de l'argent. Il n'a jamais rien possédé. Ce que nos enfants apprennent graduellement depuis l'âge de trois ou quatre ans, lui doit l'absorber en vitesse à un âge ridiculement disproportionné avec les notions à acquérir.

En somme, et c'est son drame, Tit-Coq est partout étranger. Il n'appartient à personne; rien ne lui appartient. **Il n'a pas de racines, si ce n'est à l'institution où déjà son lit est occupé par un autre malheureux, qui recommence, à son compte, la même expérience. Et ceux qui se sont occupés de lui quand il était là, peut-on supposer qu'ils vont le suivre à travers les péripéties de la vie nouvelle qu'il entreprend?**

LA FERME...

C'est impossible.

Tit-Coq est d'ailleurs passé sous la juridiction d'une Société de Protection de l'Enfance qui désormais est responsable de lui. Les travailleurs sociaux seront bons, attentifs, mais ce sont encore des étrangers que Tit-Coq n'avait jamais vus auparavant.

Et voici qu'on le conduit sur une ferme (dans 60% des cas) où il vivra désormais. Il aidera le fermier. Il apprendra le métier d'aide-fermier. Mais ce n'est pas là une carrière, cela ne remplit pas une vie. L'aboutissement normal serait qu'il devienne à son tour cultivateur: mais qui lui achètera une ferme? Et Tit-Coq n'est pas adapté pour l'aventure de la colonisation; c'est à peine si les fils de la terre réussissent dans cette ligne.

* * *

Ici, le destin des illégitimes se diversifie selon les individus, mais il reste presque toujours aussi triste que l'enfance et la jeunesse: retour vers les villes, travail de manœuvre dans l'industrie, mariages qui ont bien peu de chances d'apporter le bonheur.

Nous avons préparé Tit-Coq à toutes les déconvenues; il ne faut pas s'étonner qu'il échoue.

(1) Dans 12 plupart des cas, cependant, les illégitimes d'institution accusent un retard marqué dans leur développement physique. Nous avons vu, à la douzaine, des enfants de 16 ans qui en annoncent peine 13 ou 14.

HÉLAS ! CE SONT DES PERSONNES HUMAINES

Le problème reste entier - Quelques solutions timides
Les sorties en fin de semaine - Placements d'illégitimes

Ai-je besoin de dire ici que le problème des illégitimes non adoptés est l'un des plus tragiques qu'il m'ait été donné d'étudier et de loin le plus grave dans le domaine de l'enfance en soutien?

Résumons-le en cinq lignes: éprouvés déjà par le hasard d'une naissance hors mariage, ces enfants se trouvent pris dès leur premier jour dans un engrenage d'institutions inadéquates, surpeuplées, incapables de leur fournir l'éducation à laquelle ils ont droit. Ils en sortent au milieu de leur adolescence, diminués mentalement et physiquement, inadaptés, handicapés pour le reste de leur vie. Je ne

crains pas d'affirmer que notre système actuel constitue sous ce rapport un échec quasi total.

Or, les enfants qui devront souffrir toute leur vie de cet échec se chiffrent par centaines dans la seule ville de Montréal.

SOLUTION?

Mais j'entends d'ici les questions que ces affirmations soulèvent: on veut savoir si les autorités compétentes, les personnes concernées, ont pris conscience de ce problème. on aimerait entendre dire que cette affreuse injustice, infligée à des tout-petits sans défense, à des personnes humaines, suscite déjà le scandale des responsables et qu'on s'efforce de la corriger.

Voyons donc les efforts tentés à cette fin depuis quelques années. Nous avons parlé déjà des materelles. Si lentes qu'elles soient à se multiplier et si incomplète la solution qu'elles apportent au problème, on ne peut nier toutefois qu'elles constituent un progrès, d'autant plus remarquable que la misère des petits est plus profonde.

Signalons encore les sorties de fin de semaine qui se pratiquent un peu partout dans les crèches et les écoles d'industrie. Elles se résument à un système plus ou moins organisé de parrainage. Des familles reçoivent en fin de semaine un petit pensionnaire d'institution qu'elles reconduisent ensuite le lundi matin. Ainsi, des enfants complètement privés de tout contact avec une famille et avec le monde extérieur trouvent l'occasion de connaître un peu le royaume des gens ordinaires.

Il n'y a pas si longtemps encore, des enfants d'orphelinat, emmenés en promenade, se comportaient exactement comme de petits Esquimaux; ils n'avaient jamais vu un pont, par exemple, et s'extasiaient devant cette construction étrange... Ils ne reconnaissaient aucun des objets familiers dans l'ameublement d'un foyer normal. Les sorties de fin de semaine corrigent au moins cette anomalie grossière.

Mais à quel prix pour l'enfant! Imaginez un peu ce garçon de trois, six ou huit ans qui vit toute l'année dans le désert d'affection que nous avons décrit. Soudain, une planche de salut à laquelle il s'agrippe comme un noyé: cette marraine, femme charitable qui l'emmène chez elle, toute une famille qui s'applique pendant deux jours à le gâter. Mais il est inévitable que devant tant de misère évidente, la famille hôte exagère dans les douceurs. On le comble, on le fait manger au delà de son appétit, on cède à tous ses désirs en songeant qu'il sera tellement privé d'affection dès son retour à l'institution.

L'enfant nage dans la tendresse. Mais le lundi matin, il retrouve les murs froids, le personnel affairé, l'atmosphère plus haut décrite. On devine les soubresauts terribles pour le système affectif de l'enfant, si fragile en des cas semblables. Il rêvera toute la semaine, tout le mois, toute l'année de cette famille. Il ne vivra que pour la prochaine visite chez ses bienfaiteurs.

Si l'aventure doit se terminer par une adoption, à la bonne heure. Ces chocs émotionnels successifs seront largement compensés par le bienfait permanent du foyer enfin trouvé.

Mais ce n'est là, hélas! Qu'une exception. Et qu'on essaie de se figurer le drame dans l'âme du tout petit qu'on omet d'inviter, telle fin de semaine, parce qu'on a un voyage à faire ou des parents en visite... Qu'on s'imagine le désastre plus complet encore quand la

marraine cesse brusquement ses visites pour une raison qui peut être fort bonne mais que l'enfant ne peut pas comprendre. Pour lui, l'épisode se résume à ceci: il vivait dans une maison froide, dans le désert de l'amour. Puis, une fenêtre s'ouvre par laquelle il entre du soleil. Il mesure alors l'abîme dans lequel il vivait. Mais soudain cette fenêtre se referme brusquement...

PLACEMENTS

Comme tout serait facile si les enfants n'avaient pas une âme, un coeur, une personnalité, une sensibilité délicate et souvent meurtrie! On pourrait ainsi les reprendre, les remettre, les combler et les priver sans qu'il en coûte. Mais pour des petits, et songez à vos propres enfants, on en vient à se demander si un tel chambardement émotionnel n'est pas plus néfaste que bienfaisant. Faudrait-il donc les priver de ce rayon de soleil encore si pâle, le seul qui parvienne jusqu'à eux? Les responsables d'institutions n'arrivent pas à s'y décider, et le les comprends.

Une autre forme de diversion consiste à placer les garçonnetts (plus vieux, ceux-là, d'âge scolaire au moins) dans des familles de cultivateurs. On le fait de plus en plus, parfois pour les arracher à l'atmosphère néfaste de l'institution, parfois aussi pour désencombrer un peu ces dernières où l'affluence des sujets constitue un problème permanent.

Il arrive aussi, et cela nous semble nettement blâmable, que les institutions soient elles-mêmes autorisées à accomplir de tels placements. Certaine école d'industrie, par exemple, située dans un petit village rural, confie directement certains de ses sujets à des cultivateurs sans que la Société de Protection de l'Enfance ait été avertie. Et cette institution ne dispose ni d'un service social adéquat pour conduire les enquêtes, ni de visiteurs attitrés pour visiter l'enfant dans son foyer d'adoption. C'est la porte ouverte aux pires exploitations de la part de cultivateurs intéressés, qui imposeront au garçonnet des tâches bien au-dessus de ses forces.

LA SOCIÉTÉE

Quant aux placements effectués par la Société elle-même, ils sont certainement plus soignés. Mais on s'y heurte quand même à toutes sortes de difficultés et d'échecs.

Si par exemple l'enfant est confié à un foyer nourricier, i.e. un foyer qui recevra de la Société une pension mensuelle pour l'enfant, on se heurtera souvent à des commissions scolaires rurales qui refuseront d'admettre le garçon à l'école parce qu'il n'est pas le fils propre du cultivateur en question et que ce dernier reçoit de l'argent pour garder le petit. Et ce genre d'objections n'est pas exceptionnel, si mesquines qu'elles apparaissent.

Bref, des efforts ont été tentés pour résoudre le problème, mais il faut bien reconnaître qu'il demeure entier. Comparées à certaines solutions globales, complètes et cohérentes que nous exposerons demain, les tentatives effectuées jusqu'ici prennent figure de balbutiements.

*

LES SOLUTIONS QU'ON N'APPLIQUE PAS

Qu'est-ce que le foyer nourricier? -- Les défauts qu'il n'a pas . . .
et ceux qu'il a -- De quoi manquons-nous?

Ce problème des illégitimes non adoptés, dont le séjour en institution empêche le

développement mental et affectif, ce problème nous est-il exclusif? Sommes-nous les seuls, dans la province de Québec, à pratiquer ce système dont les inconvénients sautent aux yeux dès qu'on s'y arrête?

Non. Il est d'autres pays, à travers le monde, qui le connaissent tout comme nous. Mais si nous bornons notre étude à l'Amérique du Nord, il semble bien que nous soyons les seuls à maintenir pour ces enfants le système des grandes institutions.

FOYERS NOURRICIERS

Sauf erreur, on pratique dans toutes les autres provinces canadiennes, et dans la presque totalité des États américains, le placement en foyer nourricier dès le moment de la naissance.

Pour pouvoir juger de ce système, votre reporter a voulu étudier sur place, dans la ville d'Ottawa, la politique mise en œuvre par les catholiques de la Société d'Aide à l'enfance. **Disons tout de suite qu'aux yeux d'un observateur profane mais dénué de préjugés, cette politique semble bien corriger tous les inconvénients majeurs de notre système québécois sans entraîner elle-même aucune conséquence fâcheuse d'envergure comparable.**

En quoi consiste ce système? En voici une description rapide, certes pas complète, mais susceptible d'en faire saisir les avantages.

Ce qui inspire, d'abord, le système du foyer nourricier, c'est la conviction que **seule une famille**, cellule première instituée par Dieu, **est vraiment compétente pour éduquer les enfants**. Vérité élémentaire et si fondamentale pour des catholiques qu'il est inutile d'y insister.

Partant de cette donnée première, des travailleurs sociaux, aidés de psychologues, en ont précisé une deuxième: à savoir que **plus un enfant est jeune, plus l'absence d'une famille sera néfaste à son développement**, plus donc le séjour dans une institution pourra lui causer de tort.

A partir de ces deux principes, et sans pour cela préjuger d'aucun cas particulier, vu l'impossibilité de traiter les enfants comme des êtres tous semblables, on a élaboré le système suivant.

EN FOYERS

Dès qu'un enfant de naissance illégitime quitte l'hôpital (cela suppose que la fille-mère l'a confié à la Société ou abandonné de quelque façon) il est placé dans une famille qui s'engage à prendre soin de lui contre dédommagement. La somme versée à cette famille, qu'on appelle foyer nourricier, est l'équivalent de la pension que notre gouvernement verse aux institutions religieuses.

Ce qui se passe ensuite? Le petit, depuis l'âge du nourrisson jusqu'à l'adolescence, vivra dans une famille normale à moins qu'il ne soit adopté en cours de route. Il ne connaîtra ni l'éducation à la chaîne, ni le voisinage des anormaux, ni le retard mental "institutionnel". Il saura comme tous les autres enfants dire "chez nous". Il connaîtra l'atmosphère du foyer, l'école paroissiale, la présence de parents, de frères et de soeurs. Il aura presque autant de chances de se développer dans l'équilibre que l'enfant de famille. Il connaîtra un sort peut-être moins reluisant que celui de son camarade adopté (encore que

le contraire se produise souvent) mais nullement comparable au désert d'affection que notre système inflige aux enfants québécois de même condition.

DIFFICULTES

Est-ce vraiment aussi simple que cela? Presque.

Je ne voudrais pas qu'on me soupçonne de candeur naïve. Je sais que le système du foyer nourricier a ses désavantages et ses difficultés. Nous signalerons plus loin les distinctions qui s'imposent quand il s'agit de placer des orphelins ou des enfants de foyers divisés, ou encore des illégitimes d'âge scolaire. Mais quand il s'agit d'illégitimes non adoptés, la supériorité du placement familial saute aux yeux du premier venu, et le premier venu ne se trompe pas.

Sans doute le foyer nourricier, pratiqué sur une haute échelle, exige-t-il des travailleurs sociaux nombreux, compétents et attentifs. Il faut choisir des familles capables de jouer ce rôle. Il faut éviter tous les ménages qui tendraient à transformer le soin des enfants en un commerce profitable.

Une fois l'enfant placé, il faut encore que les travailleurs sociaux le visitent souvent, surveillent son développement et l'humeur des parents nourriciers, les conditions de vie que ces derniers font à leur pupille.

Les ennemis jurés de ce système (mais qu'est-ce au juste qui inspire leur opposition?) font valoir qu'il est facile de faire un gâchis remarquable en matière de foyers nourriciers, ce qui sans doute est bien vrai. Mais les travailleurs sociaux sérieux répliquent qu'il est aussi possible d'en faire un instrument merveilleux d'éducation et de soutien. Non seulement ils le disent, mais ils se chargent même de le prouver. Et les enfants ainsi placés que j'ai visités dans la région Ottawa (sans choisir, au hasard des visites de routine) m'ont largement prouvé que cette merveille existe.

Dans ce seul coin du pays, des centaines d'enfants sont ainsi placés. J'en ai vu dont on n'aurait jamais pu déceler qu'ils n'étaient pas les enfants de la maison, garçonnets pétillants de vie, équilibrés, visiblement très heureux. J'en ai vu d'autres qui s'adaptaient moins bien à leur famille d'emprunt, d'autres qui donnaient des maux de tête aux parents nourriciers et aux travailleurs sociaux responsables de leur sort.

Mais je puis dire que dans les deux dernières catégories, qui ne constituaient d'ailleurs qu'une minorité, jamais le sort des petits ne m'a paru comparable à celui de nos enfants des crèches et des écoles d'industrie.

EVOLUTION

Soulignons d'ailleurs que l'opinion, dans notre province, a commencé d'évoluer dans ce sens. Alors qu'on risquait, il y a dix ans, de passer pour ennemi de la religion si l'on se permettait une critique de nos crèches, voici qu'un Jésuite, le R. P. Albert Plante, préconise depuis trois ans le système du foyer nourricier quand il s'agit d'illégitimes non adoptés. Il a même écrit à ce sujet, dans la revue Relations, plusieurs articles fort clairs et très bien documentés.

De même, plusieurs services sociaux pratiquent le placement familial, dont l'Institut

Notre-Dame du Bon Conseil, dirigé par des religieuses.

Mais il reste que jusqu'à présent, aucun effort d'envergure n'a été tenté pour soustraire au climat néfaste des institutions les centaines de tout-petits qui ne peuvent qu'en souffrir. Chaque jour de nouvelles "classes" s'engagent dans la filière sans qu'on puisse déceler de tentatives sérieuses pour mettre fin à ce drame.

Manquons-nous de travailleurs sociaux? Existe-t-il des résistances que nous ne devinons pas et qui bloquent une solution aussi urgente et aussi évidente? Nous nous croyons, en conscience, obligé de poser ces questions et d'insister pour obtenir une réponse.

Welcome!

[Close](#)

Would you like to make this site your homepage? It's fast and easy...

[No Thanks](#)

Don't show this to me again.

[Close](#)

QU'APPELLE-T-ON ENCOMBREMENT?

Maisons surpeuplées - Incohérence du placement - Douze enfants normaux chez les débiles - Où placer un mongolien ?
Dans une famille . . . Pour 1,000 places non encore prêtes,
5,000 demandes - Et pendant ce temps . . .

Plusieurs fois déjà nous avons fait allusion à l'encombrement de nos institutions d'enfance, celles surtout qui sont destinées aux illégitimes.

Mais que signifie au juste "encombrée" et d'après quels critères jugeons-nous, en profanes, que cet encombrement existe?

RAPPEL

En trois heures de visites et dans la seule ville de Montréal, le premier venu parmi nos lecteurs pourrait en juger.

Rappelons plusieurs faits déjà signalés: le nombre démesuré de tout-petits confiés à certaines maisons vieillottes où les enfants doivent s'amuser, prendre leurs repas, passer toute leur vie dans une seule et même pièce exigüe; l'aménagement de certains dortoirs où l'on aurait peine à marcher entre les lits. Et le pourrais indéfiniment allonger cette liste d'anomalies qui saute aux yeux du profane.

Mais plus éloquents encore, certains incidents singuliers, certains cas exceptionnels mais révélateurs, nous aideront à prendre conscience de la situation de crise qui règne en permanence dans ces maisons.

LE CAS DES DOUZE

J'ai signalé plus haut la présence d'anormaux. C'est un aspect de la question. Il en est un autre tout aussi pénible encore et qui montre bien la pagaille générale dans laquelle on se débat: c'est la présence d'enfants normaux dans des maisons pour débiles mentaux caractérisés.

Expliquons-nous.

J'ai déjà dit le rôle que jouent dans les municipalités les bureaux de l'assistance publique. J'ai signalé aussi que, dans le cas des écoles d'industrie, ces bureaux peuvent imposer aux autorités d'une maison tel sujet qu'ils ont à placer. C'est ainsi par exemple que les écoles d'industrie se voient "coller" d'autorité des anormaux, des malades qu'elles sont incapables de recevoir dignement, faute de personnel spécialisé et d'équipement convenable.

Or, il arrive aussi parfois que les écoles d'industrie se trouvent remplies à craquer, incapables d'accueillir un seul sujet de plus, fût-il un génie doublé d'un Samson. Alors, si le bureau de la ville se voit quand même pris avec des sujets "sur les bras", il les placera n'importe où, au hasard, sous le premier toit capable de les accueillir.

Et le bureau de Montréal, dans un cas très précis, a placé douze enfants parfaitement normaux dans une des rares maisons de la province spécialisées pour les débiles. Et ces enfants de famille ont été noyés pendant des mois dans une population d'anormaux, sans défense et sans aucun moyen d'échapper à cette atmosphère. L'autorité avait agi!

Ces enfants se trouvent-ils encore dans la même maison? Je n'ai pas présentement les moyens de le vérifier mais la chose est fort possible. Les responsables d'un aussi "beau" placement n'ont d'ailleurs rien à craindre: les petits ne peuvent même pas se rendre compte du tort incalculable qu'on leur a fait.

MONGOLIEN

Un autre exemple? - Considérez le cas de ce bébé mongolien dont la maman mourait au début de la présente année. Comme il était de beaucoup le plus jeune de la famille et que le père ne pouvait pas songer à tenir maison pour lui seul, il fallut lui chercher un refuge.

Les institutions? Pas une seule n'a voulu le recevoir, pas même pour la pension très convenable que le père voulait payer. Une seule réponse dans toutes les institutions: pas de place.

Mais il fallait bien le placer quand même. On ne pouvait pas le laisser dans la rue. Alors, par l'intervention d'un service social, l'enfant fut placé... dans une famille de la banlieue montréalaise.

Peut-on imaginer mieux comme absurdité?



Voici un enfant anormal, dont l'âge mental ne dépassera jamais trois ans, qui deviendra très tôt un poids insupportable pour le foyer nourricier, qui constitue déjà un danger grave pour l'équilibre psychologique des enfants de cette famille (car elle en a). Les enfants mongoloïdes sont le type même du sujet qui ne souffrira absolument pas du séjour en institution.

Mais il serait beaucoup trop normal, beaucoup trop sensé que les institutions servent pour lui. Il faut au contraire que ce mongolien aille prendre, dans une famille, la place d'un enfant normal qui croupit présentement en institution.

EXCEPTIONS?

Et le cas n'est pas exceptionnel, loin de là. En veut-on une preuve déjà ancienne mais dont l'âge ne fait au 'augmenter la force? Dans son numéro de juin 1948, la revue Relations, résumant les journées d'études des oeuvres sociales catholiques, tenues à la Palestre les 12 et 13 mai du même mois. rapporte ce qui suit.

"Les arriérés mentaux éducatibles seront reçus, à la fin de 1949, dans la nouvelle école Emmelie-Tavernier, d'une capacité de mille, que les religieuses de la Providence sont à construire à Rivière-des-Prairies. Une de ces religieuses surprend l'assemblée en lui apprenant que cinq mille demandes d'admission ont déjà été faites."

Est-ce qu'on se rend bien compte de ce que cela signifie? Cette maison, qui prendra nom Mont-Providence, n'est pas encore ouverte en 1950. Elle recevra vraisemblablement ses premiers sujets à l'automne. Et croit-on que ces 5,000 demandes, déjà reçues en 1948, ne sont pas devenues encore plus nombreuses? Il ne cesse d'affluer partout des débiles mentaux éducatibles...

LES AUTRES

Du moins, croyez-vous, aura-t-on réglé bientôt le problème des déments, des enfants débiles profonds, inéducables, des agités et des idiots dont j'ai parlé déjà. Ce problème est si criant qu'on aura vu à le régler.

Soyez tranquilles, il n'en est rien. Peut-être l'ouverture du Mont-Providence laissera-t-elle des places, à l'école Emmelie-Tavernier, pour 125 ou 150 débiles inéducables. Mais c'est tout.

Et pourtant, le problème était déjà si aigu en 1948 que M. l'abbé Paul

Contant affirmait à la même réunion dont je viens de parler:

"Le gouvernement est prêt à construire une institution pour débilés mentaux inéducables dès qu'il aura trouvé une communauté pour accepter l'oeuvre." (Cf. "Relations", mai 1948).

Mais le gouvernement, selon toutes les apparences, n'a pas trouvé la communauté en question. Nous n'avons pas encore la moindre institution à l'horizon. Devrons-nous attendre indéfiniment?

Et pendant ce temps, des institutions existent, remplies d'enfants qu'un séjour dans une famille sauverait du retard mental et des autres handicaps plus hauts décrits. Pendant ce temps, c'est un pêle-mêle indescriptible aux dépens des enfants eux-mêmes.

DES OCTROIS EXAGÉGÉS ?

L'aspect financier du problème - L'augmentation des taux
Où il est question des évêques et des communautés
Le gâchis des allocations familiales

Autant qu'il m'était possible, j'ai évité jusqu'ici de mettre en lumière l'aspect financier du problème. Je sais que cette omission aura agacé plusieurs lecteurs.

"Car enfin, se disent-ils, tout cela est une question d'argent. Qu'on donne aux institutions les sommes qu'il faut et le tour sera joué." Je ne nie pas que cet argument ait sa valeur. Mais c'est quand même une philosophie un peu courte de considérer un vaste problème humain, la destinée de milliers d'enfants, sous le seul rapport des octrois gouvernementaux.

INTENTION

J'ai cherché au contraire à montrer d'abord, parce qu'elles sont les plus importantes, les implications spirituelles du problème. Je voulais débâter, sans m'y opposer de face, le préjugé courant en vertu duquel nous croyons avoir fait tout notre devoir quand les enfants en soutien ont de quoi boire, de quoi manger, un toit sur la tête.

De plus, nous sommes trop souvent les victimes d'arguments électoraux. Le gouvernement se vante, appuyé sur les faits, d'avoir augmenté les octrois à toutes les institutions d'enfance. Et cela est vrai. Qu'on regarde les chiffres.

Pour les écoles de réforme

1940 \$0.55 par jour-élève
1947 \$1.00 par jour-élève
1948 \$1.10 par jour-élève

(à l'exception du Mont-Salnt-Antoine, qui reçoit \$1.24).

Pour les écoles d'industrie

1940: \$0.35 par jour-élève
1943 \$0.50 par jour-élève
1946 \$0.70 par jour-élève
1948: \$0.90 par jour-élève

L'augmentation est de taille. Les octrois représentent aujourd'hui plus du double de ce qu'ils voient dix ans. Mais on ne peut pas conclure pour tout cela que le problème est résolu. Si j'ai tardé à citer ces chiffres, c'est justement pour les replacer dans leur vrai cadre.

LA FAIM SATISFAITE

La vérité, c'est que de telles augmentations, louables et qui s'imposaient depuis longtemps, ne résolvent pas du tout le problème. Elles ont satisfait la faim des enfants. Elles ont paré à l'essentiel de leurs besoins les plus élémentaires. Mais avec ces allocations mêmes, le problème spirituel reste, encore aujourd'hui, tel que nous l'avons montré: tragique et urgent.

On voit qu'il y a loin de la vérité à cet enthousiasme officiel qu'un fonctionnaire provincial me communiquait par téléphone : "Si nous augmentions les octrois, n'est-ce pas, ce serait exagéré maintenant!..."

Non, ce ne serait pas exagéré.

DEUX TIERS AU TOTAL

Et, tandis que nous y sommes, tâchons d'aérer un peu certain argument gouvernemental qu'on entend chuchoter dans les coulisses.

Voici donc, pour ce qu'elle vaut, une certaine version des faits qui circule dans les milieux gouvernementaux.

Quand on fait valoir à certains fonctionnaires qu'un dollar par jour ne constitue pas une fortune pour éduquer un enfant déjà handicapé (les collèges classiques en demandent autant et même plus pour des enfants normaux), ils nous tiennent le raisonnement suivant :

"Vous vous trompez. L'allocation totale n'est pas d'un dollar mais d'un dollar cinquante environ, puisque le gouvernement, au terme de la loi, ne fournit que les deux tiers et l'institution le reste."

- Pardon ?

"Mais oui, continue le fonctionnaire. **Quand la loi de l'Assistance publique fut votée, en 1921, nos évêques se sont opposés à ce que l'Etat subvienne à toute l'allocation. Ils ont demandé qu'un tiers soit trouvé par les religieuses** et par des moyens qui leur soient propres, pour assurer ainsi leur indépendance. Mais par la suite, avec l'organisation des fédérations d'oeuvres et la réglementation de toutes les quêtes, les communautés se sont vu déposséder de leurs ressources propres. Il n'y a pas là de la faute du gouvernement, qui fournit deux

généreux tiers d'une allocation dont l'autre tuera ne vient jamais."

Ces faits sont-ils exacts? Il serait intéressant de les vérifier. Mais nous croyons important que ces chuchotements de coulisse viennent à l'oreille du public: celui-ci a le droit de savoir à quoi s'en tenir. Tout malentendu ainsi entretenu ne peut aboutir qu'au malheur des enfants.



AUTRE MALENTENDU

Et puis, ce malentendu n'est pas le seul, hélas. Il faut bien signaler ici que, faute d'une organisation adéquate, la plupart de nos illégitimes montréalais se trouvent privés, eux déjà si pauvres, des allocations familiales. Cela est une longue question que plusieurs cherchent à élucider mais il faut connaître quand même les données du problème.

Chacun sait que les allocations familiales (fédérales) sont versées aux parents et doivent servir, dans l'intention du législateur, au soin particulier de chaque enfant. On comprendra dès lors qu'un problème se pose dès qu'il s'agit de verser des allocations à des enfants sans parents.

Le Service des allocations, et c'est là une politique bien consciente, s'oppose absolument à ce que les allocations soient versées en bloc à l'administration générale d'une institution d'enfance et perdues dans les frais généraux de la maison.

Pour que les enfants touchent l'allocation, il faut donc qu'un service social, spécialement organisé, représente chaque enfant en particulier et se charge d'administrer pour lui, personnellement, les sommes perçues en allocations.

Ainsi, grâce à un tel service, les enfants en soutien de la région de Québec (qui n'ont pas de parents responsables) peuvent toucher les allocations sous forme de vêtements, articles de sport, matériel d'éducation, etc. Quand on voit chez les petits la joie de posséder des objets bien à eux, un vêtement original, un article de jeu, on croit d'emblée que le service fédéral a raison de tenir à sa politique.

Mais pourquoi faut-il qu'à Montréal, pour des raisons apparemment complexes et truffées de malentendus divers, un tel service n'existe pas? Il reste dans notre ville de nombreuses maisons dont les enfants ne touchent pas les allocations, et chaque mois, des milliers de dollars sont ainsi perdus, bêtement, alors que les petits en ont un besoin si urgent.

N'avons-nous pas raison de dire que les circonstances conspirent contre les illégitimes? Mais nous passerons demain au problème des enfants légitimes; et nous verrons que ceux-là non plus n'ont pas toujours un sort

facile.

III

NOS "ORPHELINS" ET NOS ORPHELINATS

ET NOS SIX MILLE ORPHELINS ?

Juridictions des ministères --- Comment secourir une famille --
Les sociétés de protection --- Solutions familiales: la grande
fille ou la parenté --- Mais les autres . . . ?

Nous nous sommes préoccupé jusqu'à présent, dans cette série d'articles, des enfants illégitimes non adoptés. Pour broser un tableau complet, il aurait fallu parler aussi des délinquants, de ce qu'on nommait hier encore les écoles de réforme et de tant les institutions qui reçoivent leurs allocations du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse.

Mais comme le "Devoir" a publié, voici trois ans, une étude spéciale sur le problème de la délinquance, nous n'avons pas cru qu'il fallait y revenir, ce qui risquait d'allonger indûment la présente série.

DIVISIONS

Précisons toutefois que les crèches, les écoles d'industrie et de réforme (au total, quelque vingt-six institutions disséminées à travers la province), hébergent bon an mal an six mille enfants environ.

Et le groupe dont nous parlerons maintenant (orphelins, enfants de foyers divisés ou de foyers désorganisés par la maladie) compte lui aussi une moyenne annuelle de six mille enfants.

Mais comme nous avons fait allusion plus haut au ministère du Bien-être, une remarque s'impose sur le mode d'administration des services provinciaux.

Nous avons déjà dit que l'allocation aux institutions devait être fournie à part égale par le gouvernement provincial et l'administration municipale de qui relève chaque enfant. Mais l'administration des allocations provinciales à l'enfance en soutien ne relève pas toute du même ministère. Les crèches et les orphelinats dépendent de l'Assistance publique, donc du ministère de la santé, alors que les écoles d'industrie et de réforme sont rattachées au ministère de la Jeunesse.

Cela, on le soupçonne, facilite grandement la tâche de l'enquêteur et du législateur quand il s'agit de coordonner l'action gouvernementale! La question a d'ailleurs été soulevée en Chambre, mais pour quelque raison obscure et pratique, la dualité administrative se continue avec toutes ses conséquences déplorables et toutes les pertes de temps dont elle est la

cause.

PLACEMENTS

Nous voici donc arrivés au problème des orphelins, i.e. de tous les enfants hébergés dans les orphelinats.

Un fait à noter dès le début: l'âge des enfants. Je ne connais pas pour ma part d'orphelinat qui admette (sauf exceptions très rares) des enfants en bas de six ans. Les petits qui perdraient leurs parents avant cet âge seraient admis dans les crèches où, comme nous l'avons vu, ils forment une petite minorité d'enfants de familles.

Quand nous parlons d'orphelins, il s'agit donc d'enfants qui sont d'âge scolaire et qui, en règle générale, sont nés de parents mariés.

Comment ils entrent dans ces institutions ? Laissons parler une assistante sociale interrogée à ce sujet. Elle fait partie d'une société d'adoption de cette province et ce qu'elle dit vaut pour la plupart des sociétés semblables.

Voici comment nous procédons. Quand un père de famille de-vient veuf, il sera, le plus souvent, dirigé vers nos bureaux. Il nous exposera alors le problème de ses cinq ou six enfants dont il ne peut plus prendre soin tout seul. C'est ici que le service social de notre société entre en fonction.

Il s'agira d'aider ce père de famille à débrouiller une situation toujours très complexe. Nous étudierons donc avec lui les diverses possibilités qui s'offrent. S'il a une grande fille capable de prendre soin de la famille, nous lui proposerons de garder maison, ce qui est la solution idéale en l'occurrence. Dans le cas contraire, nous verrons d'abord avec lui les ressources de la parenté: oncles, tantes ou cousins des enfants qui pourraient les héberger. Les solutions familiales doivent toujours avoir la préférence quand elles paraissent possibles.

"Enfin, mais enfin seulement, nous songerons au placement en institution ou en foyer nourricier. Et dans ce dernier cas, nous aiderons le père à se débrouiller à travers les complications administratives, soit qu'il puisse lui-même payer pour ses enfants, soit qu'il doive recourir à l'Assistance publique."

MAIS LES AUTRES... ?

Voilà donc, pour une partie de la population, les solutions qui s'offrent. Malheureusement, les choses ne se passent pas toujours ainsi, pour une raison très simple: c'est qu'il n'existe pas partout des sociétés d'adoption et de protection et que l'autorité de celles qui existent varie beaucoup selon les villes.

Sauf erreur, il n'existe encore dans la province que cinq sociétés du genre: Québec, Montréal, Trois-Rivières, Hull et Sherbrooke (une dernière serait en voie d'organisation à Chicoutimi; nous ne parlons que

des sociétés catholiques dans la présente étude).

De plus, ces sociétés n'ont d'autorité que dans le territoire restreint des villes concernées et dans leurs banlieues. Enfin, cette autorité n'est pas partout la même. Alors que dans telle ville tous les cas d'enfance doivent- être référés au même secrétariat, les parents peuvent, ailleurs, traiter directement avec n'importe quelle institution sans l'intermédiaire d'aucun service social.

Or, cette situation donne lieu à toutes espèces de problèmes déplorables. Mentionnons dès aujourd'hui un seul aspect de la question, les autres étant réservés pour notre article de demain.

Un fait saute aux yeux: c'est que dans la majeure partie de notre territoire, personne n'a juridiction pour rescaper d'une famille indigne tel enfant exposé ou maltraitée si ce n'est le juge éventuel de la Cour du Bien-être social qui sera bientôt instituée, et encore, seulement si l'enfant a six ans ou plus.

Mais ce juge, on le soupçonne, n'a pas de bras si ce n'est par un service social organisé, en l'occurrence une société de protection de l'enfance. Nous découvrons là une lacune de notre système qui n'est certainement pas étrangère aux différentes **Aurores enfants martyrs** dont la presse nous rappelle périodiquement l'existence...

PLAIDOYER POUR LE SERVICE SOCIAL

Les placements directs --- Ignorance et bêtise ---

L'autorité sans les moyens --- Une économie d'argent et de peines...

Voyons maintenant les démarches du père de famille qui se débrouille tout seul à la mort de sa femme. Et s'il s'agit de la mère, le cas reste le même dans les grandes lignes: qu'on se rappelle notre article sur les pensions aux mères nécessiteuses.

Il est malheureusement exact, et l'ai reçu à ce sujet des centaines de témoignages, que la première idée de Monsieur X, devenu veuf avec des enfants en bas âge, sera de "Placer" sa marmaille le plus tôt possible.

Et cela se comprend.

Mais il faut bien voir aussi ce que signifie pour Monsieur X ce terme de "placement". Dans une majorité de cas, c'est un mot à sens unique: les conduire à l'orphelinat. Nos gens sont si bien habitués à l'idée de l'institution qu'aucune autre ne leur vient à l'esprit dans les cas de nécessité.

Nous y voyons sans doute un témoignage en faveur de nos malions d'enfance et de l'oeuvre qu'elles accomplissent chez nous. Mais les conséquences de cette solution unique ne sont pas toutes aussi bonnes.

Car Monsieur X, quand il mettra son projet à exécution, ne

rencontrera pas toujours un service social sur son chemin. Très rares sont les institutions qui en disposent. Dans la plupart des cas, Monsieur X sera reçu dans un parloir ou un bureau. Et la discussion ne portera pas sur d'autres formes possibles de placement, mais sur la possibilité d'admettre l'enfant dans la maison en cause (problème de l'encombrement) et le règlement des questions administratives (pension payée par le père ou assistance publique).

"Nous ne sommes pas en état, m'explique une religieuse, de conduire des enquêtes nous-mêmes et l'organisation d'un service social est impossible financièrement, si vous considérez les allocations que nous touchons."

Il faudra donc décider sur place de l'admission de l'enfant. Et si ce dernier est refusé, Monsieur X, animé de son unique idée, s'adressera à la maison voisine ou à celle du diocèse voisin.

De cette façon, la solution institutionnelle est très souvent appliquée à faux et des familles sont démembrées alors qu'elles auraient pu durer. Les frères et soeurs vivront loin les uns des autres, se connaîtront à peine, et des enfants qui auraient pu jouir des bienfaits d'un milieu familial devront traverser l'épreuve d'une vie d'orphelinat.

DESUNION

Le même problème se pose quand il s'agit de ménages désunis. Combien de ces désunions ont été consommées par le "placement" prématuré des enfants!

Je trouve, par exemple, dans le rapport d'une société d'enfance, le paragraphe qui suit:

"Une jeune dame issue d'une excellente famille se présente à l'assistance à l'enfance en soutien dans le but de placer son fils âgé de sept ans. A l'entrevue préliminaire, elle raconte que son petit garçon fait des cauchemars et désobéit presque toujours aux ordres donnés par ses parents. Les entrevues se poursuivent et, finalement, la maman s'aperçoit, avec le travailleur social, que le problème réel est causé par les dissensions qui existent entre l'époux et l'épouse. La vraie cause des difficultés étant trouvée, la mère réussit, grâce aux entrevues répétées avec l'assistant social, à découvrir elle-même les moyens à prendre pour corriger la situation."

Supposons que la même personne se fût présentée devant la directrice d'un orphelinat: que se serait-il passé? L'expérience nous laisse croire que l'enfant avait quatre chances sur cinq d'être "placé" illico et le ménage de continuer à se désintégrer...

On comprendra dès lors pourquoi tant de spécialistes nous répètent que nos orphelinats sont encombrés, mais souvent par des sujets qui n'auraient jamais dû y mettre les pieds.



Les parents, dira-t-on, ceux du moins qui peuvent payer, restent libres de placer leurs enfants où ils veulent? Sans doute. Mais l'ignorance joue là un rôle aussi important que la bêtise. Et pourquoi faut-il que nos orphelinats, institutions publiques et de première urgence, soient encombrés de tels sujets alors que d'autres enfants vraiment nécessiteux attendent à la porte?

Pourquoi ne fournit-on pas à toutes les maisons du genre les moyens de choisir, d'éliminer, d'analyser en détail chaque situation? Et si le coût de services sociaux individuels est exagéré, rien n'empêche de développer les sociétés d'enfance et d'étendre leur autorité à toutes les admissions. Ainsi, un service social central pourrait orienter les candidats au placement.

Mais aussi longtemps que les enfants devront être admis à l'aveuglette i.e. que les institutions garderont l'autorité qu'elles possèdent maintenant sans acquérir les moyens de l'exercer adéquatement, une importante proportion de ces "placements" resteront nuisibles aux institutions et surtout aux enfants "placés".

BUDGET

En cette matière, les considérations budgétaires concordent parfaitement avec le bien des petits.

Ceux qui ne voient dans le service social qu'une folle dépense superflue, ceux (il s'en trouve encore) qui déplorent l'introduction de cet élément laïque dans un domaine largement contrôlé comme les communautés religieuses, n'ont certainement pas étudié le problème en profondeur.

Car si le service social coûte cher (et il est fatalement dispendieux, vu les études requises pour devenir une assistante ou un travailleur compétents), il est aussi la cause de grandes économies d'argent et une garantie inestimable de justice envers les enfants.

Pour s'en convaincre les sceptiques n'ont qu'à consulter les Casiers d'institutions déjà établies comme le Bureau d'assistance aux familles de Montréal ou le Service social familial de Québec. Ils verraient que ces organismes épargnent, par des raccordements de ménages ou des placements d'enfants en foyers nourriciers ou en pensionnats de campagne, autant d'encombrement aux orphelinats que de tribulation aux enfants menacés.

IL Y A ORPHELINAT ... ET ORPHELINAT !

Celui qui parle aujourd'hui des "orphelinats de la province de Québec" et qui prétend qualifier ce substantif sans multiplier les distinctions préalables, celui-là affiche son ignorance ou sa mauvaise foi. Car dans ce groupement d'institutions autonomes (une soixantaine environ) se rencontrent les différences les plus marquées. Si l'on a pu dire déjà avec vérité que rien ne ressemble davantage à un orphelinat québécois qu'un autre orphelinat québécois, il faut revoir maintenant cette proposition et reconnaître qu'elle n'est plus à date.

Comment le faire voir dans un article de journal? Ce n'est pas facile, à cause des caractères extérieurs qui varient peu d'une maison à l'autre. Tous les orphelinats ou presque sont en effet confiés à des communautés religieuses. Tous logent leurs pensionnaires dans de grandes maisons communes. Tous sont désignés par des noms de saints ou de saintes. Tous reçoivent leurs visiteurs dans de grands parloirs bien astiqués, garnis de fougères et d'images pieuses.

AU DELA DU PARLOIR

Mais il faut justement dépasser le parloir pour se rendre compte des différences. Car ce lieu de réception, impersonnel et froid, ne reflète justement pas **les conceptions et les pratiques pédagogiques de la maison. Or c'est cela précisément qui importe et qui distingue telle maison de telle autre.** Et c'est cela que le visiteur s'applique à découvrir dans l'intimité de l'institution, dans les salles où vivent, travaillent, prient et jouent les enfants.

Or, pour bien faire voir l'écart qui sépare nos meilleurs orphelinats des moins bons et des mauvais, nous tenterons de décrire à la suite, aujourd'hui et demain, deux institutions typiques et qui occupent respectivement les deux extrémités de l'échelle.

Pour ne pas paraître maussade, commençons par le meilleur. C'est un orphelinat pour garçons de 7 à 12 ans. Il est situé en bordure d'une ville importante, vaste édifice déjà ancien et qui abrite trois cents'enfants environ. La proximité de la ville est suffisante pour que les petits pensionnaires, futures citadins, ne souffrent pas de l'isolement rural. Des promenades fréquentes les familiarisent tôt avec le milieu physique et l'atmosphère morale dans laquelle ils devront plus tard vivre et se débrouiller. D'autre part, la maison est suffisamment éloignée du centre urbain pour que les enfants profitent du bon air et de cours de récréation spacieuses, admirablement équipées.

L'immeuble entier affiche une propreté impeccable, parfois même un souci de décoration intérieure qui ne manque pas d'élégance. A l'exception du parloir, froid et verni comme celui d'un couvent, les diverses salles sont peintes de couleurs gaies, reposantes et familières. Finis les éternels murs blancs et les boiseries fades dont la

seule vue donne le cafard! Nous sommes ici dans une maison de jeunes.

METHODES

Cela est si vrai qu'il m'est impossible de continuer cette description des lieux physiques sans expliquer désormais, au passage, les préoccupations éducatives que trahit tout l'aménagement.

En effet, les autorités du lieu ont senti la nécessité de sectionner leur maison. Ils ont compris que la personnalité des enfants souffre toujours d'un commun dénominateur trop élevé. C'est pourquoi les pensionnaires vivent en groupes de 50 et chacun de ces groupes à ses appartements bien à lui, situés tous ensemble dans une section définie de l'édifice. Seules les classes et les réfectoires occupent, à la file, des corridors entiers. Pour le reste (dortoir, salle de réception, infirmerie, salles de bain et toilettes) chaque famille a ses pièces communicantes qui créent une espèce d'intimité.

Je dis "une espèce" parce qu'il est évident qu'une telle famille reste encore démesurée. Mais les autorités de la maison, en sont les premières convaincues. Quand je demande par exemple d'être conduit au réfectoire, on me répond en souriant que telle chose n'existe pas dans la maison. Il n'y a que des **salles à manger**.

- Nous parlerions aussi des "chambres à coucher," ajoute notre guide, si seulement nos dortoirs pouvaient être réduits à des unités de 10 enfants. Pour le moment, ce serait artificiel.

- Et qu'est-ce qui vous empêche de les réduire ainsi?

- Le coût de la construction. Il se trouve que les ministères ne partagent pas toujours nos préoccupations pédagogiques! Une maison divisée de telle sorte qu'elle fournisse un "foyer" autonome à chaque groupe de 10 enfants coûterait fatalement plus cher que l'édifice traditionnel aux salles immenses. Notre souci d'éducation se heurte ici aux budgets provinciaux. A un seul endroit on a pu réduire l'unité à 20 enfants. L'édifice est en construction, il fera bon voir les résultats.

- Pour le moment, nous tâchons de compenser par l'application de méthodes particulières. Au sein du groupe de 50, nous formons des équipes de six ou sept garçons qui vivent ensemble. Je dis bien qui vivent, car il ne s'agit pas d'équipes sportives: c'est plutôt une cellule de la société locale, quelque chose qui nous rapproche de la famille. Les enfants sont voisins partout. Ils se nomment un chef et sont tenus solidairement responsables de la discipline, de la propreté, du bon maintien collectif. Cela simplifie admirablement l'attribution des pensums et des récompenses, qui se trouvent d'ailleurs réduits à leur plus simple expression. Et cela permet à des amitiés saines, voire fraternelles, de se développer et de durer.



MATERIEL

Il n'en faut pas puis, dans le paysage de nos institutions d'enfance, pour faire comprendre à l'enquêteur que nous sommes ici en plein progrès. Et si nous entretenions des doutes sur la véracité de ces propos, la seule présence d'un matériel impressionnant suffirait à les dissiper.

J'entre dans une salle de récréation; la première chose qui me frappe, c'est l'abondance et la qualité des instruments de jeu. Je ne parle pas seulement du gymnase, admirablement équipé, pas seulement de la superbe piscine intérieure qui permet aux enfants de profiter de l'eau toute l'année mais encore des trains électriques qui ornent presque toutes les salles, des jeux de blocs géants (18 x 18 pcs) au moyen desquels les enfants réalisent des ensembles ingénieux, des pistes d'hébertisme pour redonner leur aplomb à ceux qui marchent mal, etc., etc.

Je m'étonne d'un tel rassemblement de merveilles. Et je dirai demain que le mérite de cette institution est loin de tenir tout entier dans son équipement!

Les Mérites de Gérard Pelletier se sont arrêtés de ses enquêtes sur les orphelinats du l'acharnement auprès des religieuses, qui voulaient l'expulser de ses institutions se sentait accusé des maltraitances, qui pourrais perdre la une des Journeaux Québécoises.

Go To www.orphelinsdeduplessis.com tout est. la